

LES SPORTS EN GRAND FORMAT À L'OCCASION DES JEUX Cahier Salt Lake 2002

SIMON DROUIN > LES ATHLÈTES ET LA SÉCURITÉ

Cahier Salt Lake 2002, page F1



Cahier Salt Lake, page F6



La Presse

cyberpresse.ca

Actrices, je vous aime
Cahier Arts+Spectacles, page C1

Réjean Tremblay
L'ego de David
Cahier Salt Lake 2002, page F3



Jamie Salé et David Pelletier

MONTREAL VENDREDI 8 FÉVRIER 2002 LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE 118^e ANNÉE > NO 108 > 60 PAGES > 6 CAHIERS 65 ¢ TAXES EN SUS EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ FLORIDE 1,75 \$ U.S.

Le ministre des Régions de nouveau dans le pétrin

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Le ministre des Régions, Gilles Baril, se trouve de nouveau dans le pétrin, à cause cette fois d'une subvention accordée par son ministère à un militant péquiste de longue date et dont l'utilisation discutable embarrassé le gouvernement.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, Percival Broomfield, militant connu du Parti québécois et employé du député de Bertrand, Claude Cousineau, a tiré bénéfice d'une subvention accordée pour un événement culturel à Sainte-Agathe, dont il est l'organisateur. M. Broomfield, qui travaille à temps partiel au bureau du député péquiste Cousineau, est aussi le président d'une société à but non lucratif, le Carrefour des arts et de la culture de Sainte-Agathe, dans les Laurentides.

Or, le Carrefour a obtenu au début de l'automne dernier une subvention de 100 000 \$ du ministère des Régions pour la tenue d'un événement culturel, la Feria picturale, une méga-exposition de peinture. Cet événement devait être annuel et le coup d'envoi devait se donner en août prochain.

La première moitié de la subvention a été versée le 26 septembre dernier. Le 22 octobre, M. Broomfield, tout en étant président du Carrefour achète un immeuble commercial au centre de Sainte-Agathe, au 31, rue Principale, dans lequel il loge le Carrefour des arts de Sainte-Agathe. L'organisme à but non lucratif, dirigé par Percival Broomfield, loge donc dans un immeuble de ce même M. Broomfield, qui perçoit évidemment le loyer payé grâce à la subvention du ministère des Régions. Acquis à la faveur d'une reprise de faillite, l'édifice, évalué à 140 000 \$, est acheté au coût de 125 000 \$ par M. Broomfield.

Pour ajouter aux liens déjà serrés entre M. Broomfield, le député Cousineau et le gouvernement péquiste, l'organisme à but non lucratif dirigé par M. Broomfield a obtenu une autre subvention de 4000 \$ du député péquiste Cousineau, qui emploie M. Broomfield deux jours par semaine au bureau de la circonscription.

M. Broomfield reçoit du Carrefour 880 \$ par mois pour la location de son édifice — et ce depuis quatre mois.

Voir PÉTRIN en A2

« RIEN N'EST IMPOSSIBLE! »

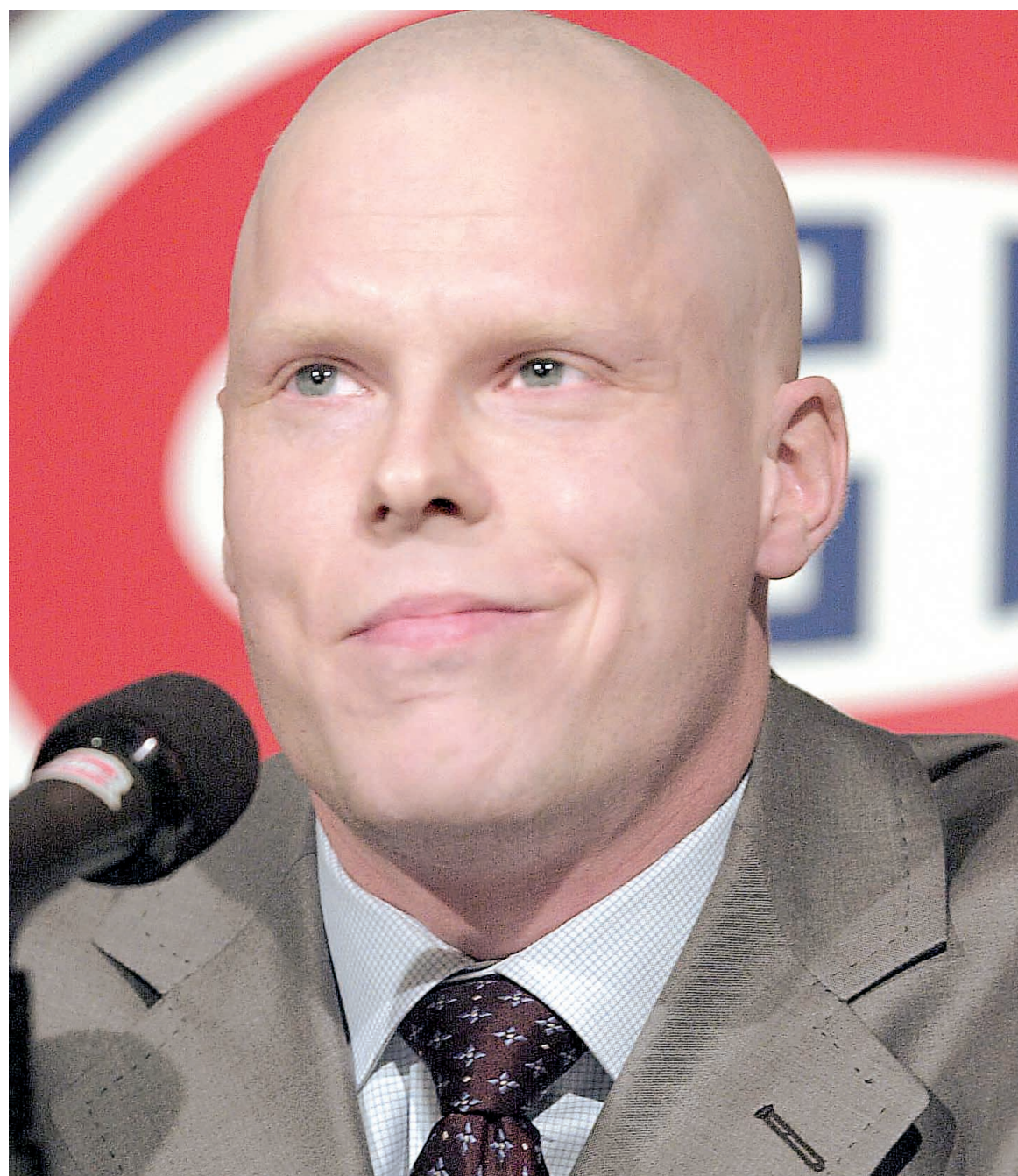


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

« Depuis hier (mercredi), je suis plein d'énergie », a dit Koivu hier en conférence de presse.

Saku Koivu en voie de vaincre son cancer

MATHIAS BRUNET

C'ÉTAIT MERCREDI APRÈS-MIDI, au Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke.

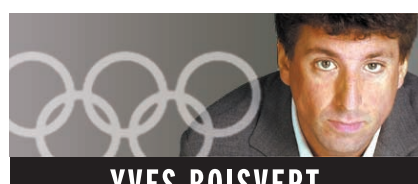
Saku Koivu attendait les résultats de son combat de cinq mois contre le cancer dans une pièce froide de l'hôpital en compagnie du docteur Blair Whittemore. Le capitaine du Canadien était relativement confiant, mais apeuré tout de même. Sa fiancée Anna et ses parents l'étaient encore plus, dans le corridor.

Quand le spécialiste lui a annoncé la bonne nouvelle, le capitaine du Canadien a poussé un long soupir de soulagement. Il a quitté la pièce presque aussitôt pour se jeter dans les bras de

son clan. « Il y a eu des larmes, je ne peux vous le cacher », a confié Koivu hier soir lors d'une conférence de presse organisée par le Canadien au Centre Molson pour annoncer que sa vedette offensive était en rémission.

Koivu revient de loin. En septembre, à l'annonce de sa maladie, certains spécialistes avançaient que sa guérison tiendrait du miracle. Puis, lorsque la nature de son cancer s'est précisée, la consternation a fait place à l'optimisme. Un cancer lymphatique de type non hodgkinien a un taux de guérison de 50 %.

Voir CANCER en A2



YVES BOISVERT

envoyé spécial

À SALT LAKE CITY

Le dopage patriotique

À 24 heures du début des Jeux, la flamme olympique est arrivée en ville dans une charrette tirée par des chevaux et conduite par des gens déguisés en pionniers mormons.

Oh! la scène d'hier, plantée dans ce décor genre « petite maison dans la prairie », dans les hauteurs de la ville, avec les monts Wasatch en arrière-plan, était bucolique à souhait. Impeccable. Mais allez ensuite accuser les médias de folkloriser l'Utah...

« Je suis tellement fière, tellement contente d'accueillir les Jeux; les gens vont voir ce qu'est l'Utah, ça va défaire les stéréotypes, ils verront qu'il n'y a pas que des mormons, ici! » dit Pamela Petuskey, 48 ans, une des milliers de personnes qui se massaient dans ce parc nommé « This is the place ».

Ainsi donc, vous n'êtes pas mormone, Pamela, si je comprends bien? « Oui, je le suis, mais bon, il y a d'autres gens, c'est très cosmopolite! »

C'est ce que disent les statistiques, en effet, mais dans ce parc commémoratif à la gloire des pionniers, ça ne se voyait pas beaucoup hier parmi les familles installées le long du parcours.

La flamme avait traversé le Grand Lac Salé la veille, en bateau, sans s'éteindre, et si tout se passe bien, elle sera apportée ce soir dans le stade Rice-Eccles.

La télé en a suivi le parcours à la trace, à pied, en camion et en hélicoptère.

Mais ce patriotisme très doux sera vite balayé par ce qui se prépare ce soir à la cérémonie d'ouverture. C'est que le Comité international olympique a permis aux Américains de faire entrer dans la cérémonie d'ouverture un autre objet qui risque de voler le spectacle: le drapeau de « Ground Zero », retrouvé dans les ruines du World Trade Center. Il est devenu une sorte de symbole de la résolution américaine. Et après des jours de discussions, le CIO accepte qu'il s'ajoute à la cérémonie. Il sera porté par huit athlètes américains.

Voir BOISVERT en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C8	Loteries	A2, A10
- télévision	C4	Monde	A10-A11
Bandes dessinées	D13	Mots croisés	D13, F6
Bridge	E6	Mot mystère	D13
Décès	E7	Petites annonces	E4
Éditorial	A12	- immobilier	E4, E5
Êtes-vous observateur?	E5	- marchandises	E5
Feuilleton	D13	- emploi	E5
Forum	A13	- automobile	E5, E6
Horoscope	E6	- affaires	D2
La Presse Affaires		Politique	A4

D1-D12
MÉTÉO Voir E8
Passages nuageux
Maximum -7 > minimum -16

1
3
4
6

6 21924 98765 1

Les Cris disent oui au projet Rupert contre une compensation de 3,5 milliards

PASCALE BRETON
envoyée spéciale

WASKAGANISH — La « Paix des braves » signée hier par le premier ministre Bernard Landry et le grand chef du Grand Conseil des Cris, Ted Moses, ouvre la porte à l'important projet hydroélectrique Eastmain-Rupert.

L'entente historique d'une durée de 50 ans met fin à trois décennies de disputes entre Québec et les Cris. Le gouvernement provincial leur versera une somme de 3,5 milliards afin d'aider la communauté à prendre en charge son développement économique et social. Plus de la moitié des membres ont moins de 25 ans et les problèmes d'emplois et de logement sont graves.

En échange, les Cris donnent leur aval à la construction d'un complexe hydroélectrique de quatre milliards de dollars, le plus gros projet depuis les grands travaux de la Baie-James, au début des années 1970. Ils acceptent aussi d'abandonner leurs poursuites de plusieurs milliards de dollars contre le gouvernement.

« Cette entente repose sur l'établissement d'un partenariat entre le Québec et les Cris basé sur le dialogue, l'ouverture et le respect mutuel », a déclaré le premier ministre Landry.

Dès cette année, les Cris obtiendront une somme de 23 millions, auxquels s'ajouteront 46 millions en 2003-2004 et 70 millions pour chaque année subséquente. À compter de 2005, la somme annuelle sera indexée en tenant compte de l'évolution de l'activité économique sur le territoire, autant en ce qui a trait à l'hydroélectricité, à la foresterie qu'aux mines. Il s'agit en fait d'une modification des règles d'application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée en 1975.

Le grand chef Ted Moses s'est réjoui de ce nouveau partenariat qui reconnaît les droits des autochtones sur les terres ancestrales.

Voir CRIS en A4

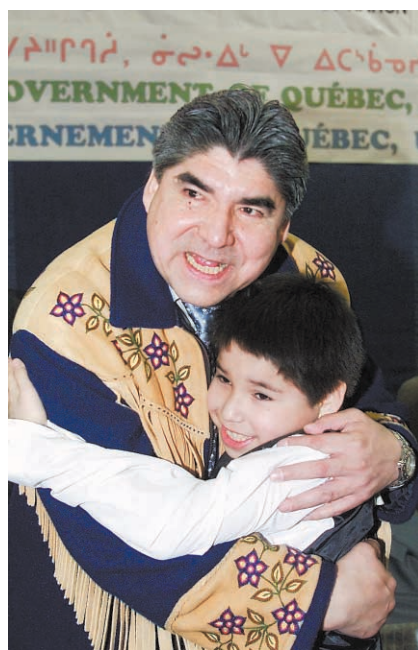


PHOTO PC

Le grand chef du Grand Conseil des Cris, Ted Moses, serre affectueusement son fils Allen après la signature de l'entente entre le Québec et la nation crie.

LE QUÉBEC QUI GAGNE

Près de 50 athlètes représentent le Québec aux Jeux de Salt Lake City. Découvrez-les demain, dans le cahier spécial de

La Presse

SALT LAKE 2002

Parce que participer aux Jeux est en soi une grande victoire

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE

Le huard boiteux

Notre pauvre dollar perd encore des plumes au profit de l'aigle américain, relançant du coup le débat sur l'adoption du dollar US comme monnaie unique en Amérique du Nord. Est-ce possible ou souhaitable? Notre dollar a survécu à plusieurs crises, mais a-t-il encore un avenir? *La Presse* répond demain à toutes ces questions et bien d'autres.

À lire demain dans le cahier Plus

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE

> Salt Lake 2002: c'est ce soir!
cyberpresse.ca/saltlake

> Tout le dossier sur l'entente Québec-Cris
cyberpresse.ca/cris

> Tous nos chroniqueurs
cyberpresse.ca/chroniqueurs



POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (OC) H2Y 1K9



	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	COURRIEL	HEURES D'OUVERTURE
RÉDACTION		(514) 285-6808	redaction@lapresse.ca commentaires@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 15 à minuit Sam: 10h à minuit Dim: 10h à minuit
Actuel	(514) 285-7070	(514) 285-6808	actuel@lapresse.ca	
Arts et Spectacles		(514) 285-4814	arts@lapresse.ca	
Économie		(514) 285-4809	economie@lapresse.ca	
Montréal Plus		(514) 285-6808	montrealplus@lapresse.ca	
Sports		(514) 350-4854	sports@lapresse.ca	
Éditorial, Forum	(514) 285-7027	(514) 285-4816	forum@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
CYBERPRESSE	(514) 285-7070	(514) 285-7123	commentaires@cyberpresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h à 2 h Samedi et dimanche: 7 h à 2 h
ABONNEMENT	(514) 285-6911 / 1-800-361-7453	(514) 285-7039	abonnement@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30 Sam: 7 h à midi / Dim: 7 h à 11 h
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363 / 1-866-987-8363	(514) 848-6287	petitesannonces@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30
PAGES ANNIVERSAIRES / ARCHIVES PHOTO	(514) 285-7364	(514) 285-6988	archives@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
PUBLICITÉ				
Décès et remerciements	(514) 285-6816	(514) 350-4875	deces@lapresse.ca	Lundi au jeudi: 8 h 30 à 21 h Vendredi: 8 h 30 à 20 h 30 Samedi et dimanche: 14 h à 18 h
Carrières et professions	(514) 285-7320	(514) 499-2053	carrieres@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
National et voilà!	(514) 285-7306	(514) 845-8129	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
Vente au détail	(514) 285-6931	(514) 845-5830	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518

3 > À VENIR CETTE SEMAINE



MICHEL GIRARD

> Finances personnelles

Notre journaliste continue dimanche à exposer les interrogations financières de lecteurs sur les REER



NATHALIE PETROWSKI

> Cinéma

La Presse a délégué sa chroniqueuse culturelle au festival du film de Berlin. À lire tous les jours dans le cahier Arts et Spectacles

LOTERIES LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres: 3-0-8 > À quatre chiffres: 1-4-2-5

SUITES DE LA UNE

PÉTRIN

Suite de la page A1

Des édifices similaires peuvent se louer jusqu'à 1200 \$, dit-on. Mais Sainte-Agathe compte pas moins d'une vingtaine de locaux commerciaux vacants actuellement.

M. Broomfield, très connu dans les milieux péquistes de Lanaudière, a pendant des années été le conjoint du regretté député péquiste de Masson, Yves Blais, voisin de circonscription du ministre Baril.

L'histoire, bien que les sommes en jeu soient relativement modes-

tes, embarrasse le gouvernement de Bernard Landry, d'autant plus que le ministre Gilles Baril s'était retrouvé dans un autre pétrin il y a quelques semaines quand *La Presse* a relevé les activités d'un de ses amis, le lobbyiste André Desroches.

La réaction vive de Québec devant cette affaire ne laisse d'ailleurs aucun doute sur le désir du gouvernement de préserver une image de probité.

« Si les faits rapportés sont

exacts, cela n'a pas de bon sens », a dit, après de longues consultations avec son patron Gilles Baril, Anne-Marie Laurin, attachée de presse du ministre des Régions.

M. Baril savait que le vétéran péquiste était dans l'organisation de l'événement subventionné. « M. Baril connaît M. Broomfield, il sait que M. Broomfield est très impliqué dans le milieu culturel. Il savait qu'il était impliqué dans cet événement », a-t-elle dit à *La Presse*.

M^{me} Laurin refuse d'aller plus

loin quand on lui demande de préciser si M. Baril savait que l'organisme était locataire de son président. D'autres sources au PQ affirment toutefois que M. Baril ne le savait pas. Surtout, on parle de querelles internes dans l'association péquiste de Bertrand, où une partie du conseil exécutif aurait été remplacée par des gens sympathiques au vétéran péquiste Broomfield.

Quand on lui rappelle que M. Broomfield était à la fois l'organi-

sateur subventionné et le locataire de l'événement, M^{me} Laurin ne mâche pas ses mots: « Effectivement c'est inacceptable, si c'est vrai, le gouvernement va demander à récupérer l'argent », a-t-elle lancé.

Elle insiste toutefois sur le fait que le premier chèque de 50 000 \$ avait été envoyé, fin septembre 2001, à l'intention de Daniel Desjardins, administrateur du Carrefour des arts de la chambre de commerce locale. « Sur papier », M. Broomfield n'apparaissait pas dans la transaction.

BOISVERT

Suite de la page A1

Touchant hommage, mais est-ce bien l'occasion? Sont-ce les « Jeux de l'Amérique », ou ceux du monde, qui ne manque pas de souffrances à faire partager? Pour le CIO, il faut laisser ce genre de choix au pays organisateur, pour qu'il puisse exprimer sa culture.

Pas de doute, ce sera fait. Les « Jeux de l'Amérique », même vus d'ici, commencent à sentir le dopage patriotique...

Le président Bush devrait être présent à la cérémonie d'ouverture ce soir. Il est censé rencontrer le gouverneur de l'Utah juste avant, à la législature — une réplique parfaite du Capitole de Washington. On y expose d'ailleurs en ce moment un original de la déclaration d'Indépendance des États-Unis.

Dans l'ambiance militaro-policière que l'on sait, deux semaines après le discours du président sur l'état de l'Union, plus rien n'est neutre et les symboles de moins en moins subtils.

Les médias disent déjà que ce seront parmi les jeux les plus ouvertement politiques. Des liens sont même faits dans les grands médias avec les Jeux de Berlin, en 1936, quand Hitler a voulu affirmer la supériorité allemande à travers le sport.

Le patriotisme se mêle d'ailleurs aux prévisions médiatiques, où l'enthousiasme frise le délire. Le *USA Today* prédit 28 médailles aux États-Unis, 15 de plus qu'aux Jeux de Nagano en 1998!

Le mot d'ordre est clair, pour les spectateurs comme pour les athlètes: patriotes, vos drapeaux!



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Courtney Johnson, membre de l'équipe de water-polo des États-Unis, transporte la flamme olympique dans le parc dédié aux morts. Derrière, on aperçoit les montagnes Wasatch.

Mères porteuses Précision

La *Presse Canadienne* a erronément rapporté dans une dépêche parue hier en page A4 qu'il était « ...illégal que des couples de lesbiennes aient recours à une banque de sperme pour avoir un enfant ». En fait, s'il est illégal d'avoir recours à une mère porteuse au Québec, l'insémination artificielle, dont il était question dans la dépêche, est pour sa part tout à fait légale.

Michel Pageau Précision

Le reportage intitulé *Le Seigneur des animaux*, paru hier en page B5, faisait le portrait de Michel Pageau, d'Amos, en Abitibi, et non celui de Réjean Pageau. L'erreur du prénom est de nous. Nos excuses.

« Saku a combattu son cancer de la façon dont il joue, avec détermination et fougue, a commenté le médecin du Canadien, David Mulder. Je me rappelle quand j'ai appris la nouvelle de ce cancer. Ce fut l'une des pires journées de ma vie. Aujourd'hui, ça se rapproche du plus beau jour de mon existence. Il ne fait aucun doute que son excellente condition physique a grandement aidé à sa guérison. »

Koivu se souviendra longtemps de cette visite à Sherbrooke. « Quand j'ai annoncé la nouvelle aux membres de ma famille, j'ai pu lire tout le soulagement sur leur visage, a ajouté Koivu, les yeux humides et la gorge nouée par l'émotion. Je crois qu'ils étaient encore plus heureux que moi. Je prévoyais de bonnes nouvelles, mais j'avais peur aussi. On ne sait jamais. Je me sentais d'ailleurs faible dans les

jours qui ont précédé ma visite à Sherbrooke pour cet examen spécialisé. J'ai maintenant une trentaine de livres de moins sur les épaules. Depuis hier, j'ai plein d'énergie, je suis allé patiner ce matin, c'était incroyable comme *feeling*. C'est un grand jour pour moi, mais aussi pour mes proches. Ils méritent de souffler. Sans l'appui constant d'Anna, je crois que je n'aurais pas réussi. »

Koivu dit avoir gardé le moral pendant presque toute la durée de ses traitements, malgré la menace qui pesait sur sa tête. « Je me rappelle encore très bien il y a cinq mois lorsque je vous ai rencontrés pour la première fois après avoir appris ma maladie. Nous étions réunis dans cette même pièce. J'étais en état de choc. Les visages étaient beaucoup plus inquiets. La première semaine des traitements a été vraiment difficile. J'étais ma-

lade, j'avais des nausées et je me demandais si j'allais passer au travers. Mais après cette semaine difficile, j'ai commencé à me sentir mieux physiquement. Quand j'ai vu que le traitement fonctionnait, je n'ai jamais plus douté, ou presque. »

Le Finlandais vise maintenant un retour au jeu... dès cette saison. « Je vais tenter ma chance, mais de la façon dont l'équipe joue présentement, je vais d'abord devoir demander à Michel Therrien s'il y a encore une place pour moi, a-t-il lancé en boutade. Je n'ai aucune idée si je serai en mesure de jouer cette année, mais je crois que je peux. Je vais m'entraîner intensément au cours des six prochaines semaines et on verra. Si je ne me sens pas bien, j'attendrai au camp d'entraînement en septembre. »

Les médecins n'osent évidemment pas non plus se prononcer sur

ses chances d'un retour au jeu dès cette saison. « C'est difficile à dire, mais Saku nous a fait mentir plusieurs fois depuis le début, a lancé le docteur Mulder. On va travailler fort pour qu'il puisse pratiquer son sport à nouveau. Avec lui, rien n'est impossible... »

Les nouvelles sont positives, mais la bataille n'est pas encore complètement gagnée. « Il y a effectivement une distinction importante entre rémission et guérison, a déclaré le Dr Vincent Lacroix. On se donne généralement une période de cinq ans pour évaluer s'il y a guérison complète. À l'heure actuelle, ce que l'on peut dire, c'est que le test médical le plus spécialisé dans le domaine, une tomographie par émission de positons, qui est fait ici uniquement à Sherbrooke, a révélé que toute trace de cancer avait disparu de son organisme. »

Cupidon EST DE RETOUR SUR CYBERPRESSE
 Consultez notre section spéciale St-Valentin et participez au concours
 En collaboration avec **LA PINSONNIÈRE**
 www.lapinsonniere.com
 CHAQUE MINUTE COMPTE
 www.cyberpresse.ca/st-valentin

ACTUALITÉS

Fabienne Brin retrouve enfin sa fille

Trois ans de recherches l'ont menée sur deux continents

ALISON AULD
Presse Canadienne

HALIFAX — Serrant une photographie de sa petite fille, Fabienne Brin, transportée de joie, revivait les premiers instants d'excitation à la suite des retrouvailles avec sa fille Sara, au terme d'une recherche qui a duré trois ans et l'a menée sur deux continents.

S'adressant jeudi à une nuée de journalistes à l'aéroport international de Halifax, elle a décrit comment sa fillette de 6 ans l'a embrassée sur les joues. « J'étais assez inquiète parce qu'elle ne s'est pas jetée dans mes bras, a confié Mme Brin, rayonnante, mais elle m'a reconnue très rapidement et nous nous sommes embrassées. »

Mme Brin, Française de 34 ans, a refusé d'exposer sa fille à un mur de journalistes, photographes et caméramen, préférant montrer une photo polaroid d'elle-même avec sa fille souriante, prise en privé quelques instants auparavant.

Mme Brin a fait le vol Montréal-Halifax plus tôt dans la journée et a été escortée au milieu des journalistes par des agents de la Gendarmerie royale du Canada dans un local privé de l'aéroport, où elle a retrouvé sa fille, sous la garde des services sociaux.

Les retrouvailles ont eu lieu sous l'attention internationale, après que la police eut arrêté le père de la fillette, Marc Habib Eghbal, mercredi vers 14 h près de Truro, en Nouvelle-Écosse.

Les policiers, qui avaient reçu la consigne de surveiller les voitures Pontiac de couleur noire et portant des plaques d'immatriculation de l'Ontario, ont interpellé M. Eghbal après avoir constaté qu'une enfant était sur la banquette arrière et ne portait pas la ceinture de sécurité.

La vérification des plaques a permis aux policiers d'apprendre que l'homme était recherché pour enlèvement et violation des règles d'immigration après être entré au Canada sous une fausse identité.

Mme Brin, qui porte une cicatrice du front au menton depuis qu'Eghbal l'a agressée avec un couteau en 1999, a remercié les policiers pour avoir pris soin de sa fille et a loué leur travail dans la capture de son ancien conjoint. « Je leur dois ma fille, donc toute ma vie », a-t-elle déclaré dans un mélange de français et d'anglais, ajoutant que « c'est merveilleux de les rencontrer ».

Mme Brin et sa fille devaient quitter Halifax hier après-midi pour Montréal, avant de regagner Nantes d'ici quelques jours.

« Je sais que les difficultés sont à venir parce que nous devons vivre ensemble », a admis Mme Brin, qui avait lancé la semaine dernière à Toronto et Montréal une campagne pour retrouver sa fille. Celle-ci, selon Mme Brin, ne parle plus français.

La semaine dernière, Fabienne Brin avait publiquement reproché aux autorités canadiennes d'avoir commis plusieurs erreurs administratives qui avaient permis à M. Eghbal d'échapper à la police. Une enquête a finalement été ouverte après la découverte de plusieurs indices, dont le témoignage de responsables de l'école fréquentée par Sara.

Eghbal, qui avait réussi à fuir entre-temps, a été retrouvé mercredi. Français d'origine iranienne, il avait été reconnu coupable, il y a trois ans en France, d'avoir agressé Mme Brin et d'avoir enlevé sa fille, et avait été condamné par contumace à trois ans de prison. Il s'était enfui au Canada sous une fausse identité et menait depuis une vie tranquille comme charpentier à Toronto, jusqu'à ce que les autorités entreprennent des recherches.

Eghbal a comparu jeudi brièvement devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse et devra rester en prison jusqu'à son enquête pour cautionnement, le 19 février. Les autorités françaises ont réclamé son incarcération provisoire, le temps qu'elles émettent une demande d'extradition pour qu'il purge sa peine de trois ans de prison ou subisse un nouveau procès.

Des responsables du ministère canadien de l'immigration à Halifax ont confié qu'il n'était pas clair que des accusations de violation de la Loi sur l'immigration avaient été portées contre M. Eghbal.



Photo CP
Fabienne Brin, Française de 34 ans, a refusé d'exposer sa fille à un mur de journalistes, de photographes et de caméramen, préférant montrer une photo polaroid d'elle-même avec sa fille souriante, prise en privé quelques instants auparavant.



Photothèque, La Presse ©
Micheline Massé avait failli mourir quand son conjoint l'avait étranglée en 1981. Elle est demeurée inconsciente près de quatre heures avant de trouver du secours.



Photo courtoisie Allo Police
Les médecins ont déclaré Jacques Rousseau — aujourd'hui âgé d'au moins 75 ans — « inapte mentalement ». Il est confus et commencerait à être atteint de la maladie d'Alzheimer.

Un fugitif retrouvé dans un hôpital de Floride

Retrouvé après 20 ans de cavale, Jacques Rousseau est accusé de meurtre et de tentative de meurtre

ANDRÉ CÉDILLOT

ACCUSÉ DU meurtre de sa première femme survenu en 1966 et de tentative de meurtre sur la seconde, en 1981, Jacques Rousseau vient d'être retrouvé dans un hôpital de la Floride, après plus de 20 ans de cavale.

« J'ai été surprise en apprenant qu'on l'avait retracé, mais j'ai depuis longtemps fait une croix sur ce triste passage de ma vie. Qu'on l'accuse ou pas de ses crimes, ça me laisse totalement indifférente », a commenté Micheline Massé, quand La Presse l'a jointe, hier, au Mexique.

Deux fois, Mme Massé a échappé à son ancien mari. D'abord en 1981, peu après leur séparation, quand Rousseau avait tenté de l'étrangler dans sa voiture avec un foulard, à Montréal. Elle est demeurée inconsciente près de quatre heures avant de trouver du secours et de dénoncer Rousseau à la police.

Recherché par la police, il est réapparu soudainement l'année suivante pendant que Mme Massé était en voyage d'affaires. Connaissant sa renommée dans le recouvrement de fonds d'investissements, Rousseau l'avait attirée à New York en lui faisant croire qu'une station de télévision préparait des reportages sur des femmes d'affaires en vue. Le rendez-vous avait été fixé à l'hôtel Sheraton.

Arrivée à la chambre 608 — elle se souvient encore du numéro — Mme Massé n'a pas eu le temps de frapper à la porte qu'une jeune Américaine couverte de sang est sortie en hurlant : « Sauvez-vous, sauvez-vous ! » Selon la police, la victime

avait aidé Rousseau à traquer Mme Massé. Comme elle constituait un témoin gênant, Rousseau avait tenté de s'en débarrasser en la frappant à coups de bouteille. Dans la confusion qui s'ensuivit, il a pu une fois de plus s'esquiver. La police de New York a vainement tenté de lui mettre la main au collet.

Et voilà que, 20 ans plus tard, Mme Massé apprend que son ancien mari est gardé au Lee Memorial Hospital, de Fort Myers, sur la côte ouest de la Floride. Les médecins l'ont déclaré « inapte mentalement ». Il est confus et commencerait à être atteint de la maladie d'Alzheimer.

Âgée de 63 ans, Mme Massé vit aujourd'hui au Mexique. « J'ai tout oublié, tout pardonné », dit-elle, en rappelant qu'elle avait vécu avec lui seulement deux ans, de 1979 à 1981. « Ce fut une période très pénible. Il racontait toutes sortes d'histoires et mentait continuellement », se souvient Mme Massé. Avec le recul, elle pense qu'il était mythomane.

Elle dit l'avoir rencontré en 1978, peu après la mort de son premier mari. À 40 ans, tout en élevant ses trois enfants, elle menait rondement sa petite entreprise spécialisée dans la recherche de valeurs de vieilles titres. « J'avais fait appel à une agence de rencontres parce que je ne voulais pas tomber sur n'importe quel énergumène. J'avais exigé qu'on fasse une enquête avant de me présenter quelqu'un », raconte-t-elle.

Dessinateur de mode de 48 ans, Rousseau se faisait alors appeler Marc. Comme elle, il était veuf et avait trois enfants. Il disait que sa femme, Jeanne Poirier-

Rousseau, 46 ans, dépressive, s'était noyée 12 ans plus tôt dans un ruisseau, près de sa maison de West Brome, dans les Cantons-de-l'Est. « Il en parlait avec tellement de chaleur et de chagrin qu'on avait pitié de lui », souligne Mme Massé.

De belle apparence, sociable et charmeur comme pas un — « même ma mère insistait pour que je le marie », se souvient Mme Massé — Rousseau finit par conquérir son cœur. Lors du mariage en 1979, le nom de Marc Rousseau, 48 ans, apparaissait bel et bien sur son certificat de naissance.

Selon elle, malgré ses fabulations et ses mensonges continuels, la vie était relativement supportable jusqu'à ce que Rousseau commence à lui voler de l'argent. « C'est là que je l'ai mis dehors et qu'il a ensuite tenté de me tuer en m'entraînant dans un guet-apens sur la rue Legendre », indique Mme Massé, impassible.

C'est à la suite de cette tentative de meurtre survenue le 4 février 1981 que Mme Massé a eu la surprise d'apprendre que le véritable nom de son mari n'était pas Marc Rousseau, mais bien Jacques Rousseau, né en décembre 1926. (La police croit qu'il pourrait être né en 1921.)

En enquêtant sur cette agression, les policiers ont de leur côté découvert que Rousseau avait assassiné sa femme, en 1966. Ce crime était demeuré un mystère jusque-là !

Après avoir avoué son crime lors d'une enquête du coroner, Rousseau a été accusé du meurtre de sa première femme. Il a profité de sa libération contre un cautionnement de 10 000 \$ pour prendre la fuite.

Jacques Rousseau pourrait rentrer au pays pour des raisons médicales

ANDRÉ CÉDILLOT

SOUPÇONNÉ D'UN meurtre qui remonte à plus de 35 ans, le fugitif québécois Jacques Rousseau, alias L. Bruce Lyon, pourrait bien rentrer au pays pour des raisons médicales, plutôt qu'en vertu d'un ordre d'extradition.

C'est l'effet d'une décision qu'a rendue hier un tribunal de la Floride en acceptant que les autorités du Lee Memorial Hospital, de Fort Myers, transfèrent leur tristement célèbre patient au Canada.

« On a le feu vert de la Cour, reste maintenant à lui trouver une niche dans un endroit au Canada », a indiqué Chris Nesheim, porte-parole de l'hôpital américain qui a accueilli Rousseau en neurochirurgie, il y a deux ans.

Déclaré inapte mentalement, Rousseau est actuellement gardé dans une résidence de soins de longue durée. Âgé d'au moins 75 ans, il est souvent confus et souffre de la maladie d'Alzheimer.

Dès la décision de la Cour rendue, Mme Nesheim a cherché à entrer en contact « avec la Curatelle publique du Québec

ou tout autre organisme de santé » pour préparer le transfert de Rousseau dans un établissement local. « Des procédures d'extradition sont en cours par le Canada, mais ça prendra beaucoup de temps. Nous croyons pouvoir le renvoyer grâce à l'ordonnance civile que vient de rendre le juge », a-t-elle expliqué hier.

Rousseau s'est présenté à l'hôpital le 7 février 2000 sous le nom de L. Bruce Lyon. Ce n'est que l'été dernier, grâce à ses empreintes digitales, que les autorités ont appris son véritable nom. La facture de son hospitalisation ne cessant de gonfler — il doit pas moins de 384 000 \$ — un détective privé avait été engagé pour retracer des membres de sa famille.

Soupçonné du meurtre de sa première femme survenu en 1966, Rousseau a fui aux États-Unis en 1981 après avoir attenté à la vie de sa seconde femme. Selon les premières vérifications du détective Barry Lewis, de la police de Fort Myers, Rousseau aurait fabriqué sa nouvelle identité à New York, en obtenant un certificat de naissance au nom de L. Bruce Lee.

« Il n'est pas si difficile que ça d'avoir

un faux certificat de naissance. Il s'agit simplement de trouver un nom et une date de naissance », affirme le policier. C'est ainsi, sous le nom de L. Bruce Lee, qu'il a pu avoir une carte d'assurance sociale, un permis de conduire et une carte de crédit.

Selon le détective américain, Rousseau a tellement profité de la carte de crédit — on parle jusqu'à maintenant d'une fraude d'au moins 50 000 \$ — que le véritable L. Bruce Lee, journaliste dans une station radio de Dallas, a dû déclarer faillite. « Depuis trois ans, il ne peut plus avoir de crédit nulle part. Il doit faire tous ses achats comptant », affirme M. Lewis.

Les premiers résultats de l'enquête montrent que Rousseau est notamment allé à New York, en Californie et en Floride. D'après son permis de conduire, il aurait résidé sur la Côte Ouest avant de se déplacer à Fort Myers, sur l'autre versant. Pour l'instant, on ne lui connaît pas de pied-à-terre depuis cinq ans, souligne le détective Lewis.

De son point de vue, l'histoire est à suivre. C'est le moins qu'on puisse dire.

LE HUARD BOITEUX

NOTRE DOLLAR A SURVÉCÙ À PLUSIEURS CRISES, MAIS A-T-IL ENCORE UN AVENIR?

Demain dans le cahier Plus: l'avenir du dollar canadien

La Presse
cyberpresse.ca



CRIS

Suite de la page A1

« Mon cœur et ma tête me disent que le premier ministre Landry est déterminé à ce que le Québec se dirige dans une nouvelle voie, dans une autre direction où personne encore n'avait eu le courage ou l'imagination d'aller », a-t-il dit en précisant que les Cris demeurent propriétaires de leurs terres. Il a profité de l'occasion pour inviter Ottawa à imiter Québec afin de conclure une entente similaire, un dossier qui traîne depuis longtemps.

Cette entente historique survient à la suite de la signature d'un accord de principe entre les deux parties, le 23 octobre dernier, après des négociations de quelques mois menées dans le plus grand secret. À la fin de l'automne, le grand chef Moses et ses principaux lieutenants ont fait le tour des neuf communautés crées pour leur expliquer l'entente. Au cours des dernières semaines, huit d'entre elles se sont prononcées en faveur avec une majorité de près de 70 %. Seule la communauté de Chisasibi a rejeté l'entente, mais son chef Abraham Rupert a finalement décidé de se rallier à la majorité.

Méfiance

Plusieurs Cris regardent toutefois avec méfiance cette nouvelle entente. Hier, au moment où Bernard Landry s'appropriait à prononcer son allocution, l'ancien chef de Waskaganish, Henry Diamond, est même intervenu pour réclamer l'appui de sa communauté en disant que Québec ment. Il a rapidement été empoigné par des policiers présents et sorti sans ménagement de la salle communautaire où quelques centaines de Cris étaient réunis.

« Dans tous les peuples de la terre, il n'y a jamais unanimité, c'est pour cela que la démocratie existe. Mais je comprends que chacun ait le besoin d'exprimer son opinion et on peut comprendre la frustration d'un individu qui proteste du fond du cœur », a plus tard déclaré M. Landry au sujet de cette diversion, tandis que Ted Moses affirmait que M. Diamond avait parlé pour une minorité de Cris.

Le Canada s'inclut dans la fabrication du chasseur de nouvelle génération

AMOL NAIK
Presse Canadienne

WASHINGTON — Le Canada a accepté de se joindre aux États-Unis pour développer des chasseurs furtifs de nouvelle génération, en contribuant à hauteur de 150 millions \$ US sur les 10 prochaines années.

Un protocole d'accord a été signé entre les deux pays, hier, au Pentagone.

Le document définit le rôle du Canada dans ce qu'on appelle le programme de chasseur d'attaque interarmées (Joint Strike Fighter), programme international dirigé par les États-Unis qui prévoit la fabrication de plus de 3000 de ces appareils, à un coût total estimé à 200 milliards \$ US.

Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a fait une apparition surprise lors de la signature de l'accord, et déclaré que c'était « un autre exemple du pacte mutuellement bénéfique » entre le Canada et les États-Unis.

Participer à ce programme va ouvrir des occasions d'affaires lucratives pour les compagnies canadiennes d'aéronautique, a de son côté indiqué le ministre canadien de la Défense nationale.

Le projet doit mener à la fabrication de chasseurs abordables pouvant remplir toute une gamme de missions.

Trois versions seront déclinées d'un seul modèle : une pour l'aviation, une pour la marine et une troisième capable de décoller et d'atterrir sur une courte distance, pour remplacer les avions d'attaque au sol Hawker Harrier de fabrication britannique. L'appareil comblera vitesse supersonique et technologie furtive pour échapper aux radars.

Selon Alan Williams, sous-ministre adjoint chargé de l'équipement au ministère de la Défense du Canada, l'accord pourrait créer jusqu'à 5000 emplois, tout dépendant de la bonne fortune des compagnies canadiennes lors de l'attribution des contrats.

Cependant, tant M. Williams qu'Edward Aldridge, sous-secrétaire américain à la Défense chargé de l'acquisition, des technologies et de la logistique, ont indiqué que l'accord ne constituait pas une garantie d'emploi, mais visait plutôt à accroître la sécurité des deux pays.

Néanmoins, l'industrie canadienne de l'aéronautique se dit optimiste.

« Cette action va aider à assurer des opportunités de travail substantielles pour les compagnies canadiennes d'aéronautique », a indiqué Peter Smith, le président de l'Association des industries aéronautiques du Canada, dans un communiqué.

Quelque 10 500 emplois résulteront de l'entente signée avec les Cris

PASCAL BRETON
envoyée spéciale

WASKAGANISH — Le vaste complexe hydroélectrique Eastmain-Rupert va générer 1200 mégawatts supplémentaires d'ici 2010, soit une augmentation de 15 % de la capacité hydroélectrique totale actuelle de la Baie-James.

La réalisation des deux projets nécessite un investissement de quatre milliards de dollars et créera 10 500 emplois au cours des neuf prochaines années, dont des emplois garantis pour les membres de la communauté cric.

Avec une population d'environ 13 000 personnes, dont la moitié est âgée de moins de 25 ans et le tiers de moins de 15 ans, cette participation à l'exploitation du territoire est importante. « Nous avons 500 jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année pour les 10 prochaines années. Si on ne fait rien pour ça, on risque de se retrouver avec une crise sociale assez grave, d'où l'importance pour nous de cette entente », a ainsi rappelé le directeur des relations avec le Québec pour le Grand Conseil des Cris, Roméo Saganash, en soulignant aussi que les Cris obtiendront aussi une part des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources du territoire.

Le projet Eastmain 1, qui comprend l'aménagement d'une cen-



Après la signature de l'entente, le premier ministre du Québec, Bernard Landry, a été chaleureusement applaudi par le grand chef du Grand Conseil des Cris, Ted Moses, à sa gauche, et par Matthew Coon Come, à sa droite, grand chef de l'Assemblée des premières nations.

trale et d'un réservoir sur la rivière Eastmain, est déjà autorisé et les travaux vont débuter en d'avril. La production d'électricité, soit 480 mégawatts, devrait débuter en 2008.

Le second projet, Eastmain 1-A, est celui qui permettra véritablement d'augmenter la capacité hy-

droélectrique, puisqu'il générera à lui seul 770 mégawatts. Il s'agit de dévier la rivière Rupert vers le réservoir Eastmain 1 et les centrales LG 1 et LG2, situées sur la rivière La Grande. Ces travaux auront cependant pour effet d'inonder des kilomètres de terres, environ 3 % du territoire de la Baie-James a

mentionné le président d'Hydro-Québec, André Caillé.

La société d'État doit auparavant obtenir des autorisations environnementales et les études d'impact en ce sens vont débuter dès cette année. En 2005, Hydro-Québec espère avoir le feu vert. « On n'est jamais sûr complètement, mais si on s'engage dans le projet c'est qu'on est confiant qu'on va obtenir les permis environnementaux. Ça va prendre trois ans et demi d'études d'impact que l'on va faire, et c'est une chose très importante, en collaboration avec la communauté cric, les trappeurs et les gens qui connaissent le milieu. On va intégrer leurs connaissances dans nos études d'impact. On pense que de cette façon, on va avoir plus de succès », a indiqué M. Caillé, précisant que le projet Eastmain-Rupert assurera un coussin qui éliminera tout risque de crise énergétique au Québec.

Le premier ministre Bernard Landry a pour sa part rappelé l'importance de l'entente survenue entre Québec et les Cris pour le développement du complexe hydroélectrique. « Si nous avions raté cette possibilité qui nous était offerte par notre rencontre historique, ces projets-là auraient été abandonnés à jamais. Du moins, j'espère que personne n'aurait osé les faire sans une entente avec les Cris. »



Les chutes d'eau sont des merveilles naturelles que l'exploitation hydraulique fait disparaître à tout jamais, clament les nouveaux ténors de la coalition environnementaliste contre la construction de 36 centrales électriques privées. De gauche à droite : Richard Séguin, Pierre Lebeau, Paul Piché, Pierre Lamarche, Robert Brouillette et Judy Richards. La comédienne Sylvie Drapeau, invisible sur cette photo, assistait aussi à l'événement d'hier.

Des artistes contre l'exploitation des rivières

BRUNO BISSON

SI ON en croit le chanteur Paul Piché, les ministres du gouvernement de Bernard Landry risquent fort de rencontrer plusieurs artistes de renom sur leur chemin au cours des prochains mois. Mais il y a fort à parier qu'ils n'aimeront pas la chanson qu'on va leur servir.

Pour une première fois, hier, depuis le lancement de sa campagne d'adoption de rivières de l'été 2001, le regroupement d'environnementalistes qui lutte contre la construction prévue de 36 petites centrales électriques privées sur 24 grandes rivières de la province, s'est fait incisif et mordant. Et la menace portait.

Les chanteurs Paul Piché et Richard Séguin, la chanteuse Judy Richards et les comédiens Robert Brouillette, Sylvie Drapeau et Pierre Lebeau, des artistes qui sont tous connus et appréciés du grand public, y sont allés d'une profession de foi en faveur de la préservation des rivières et d'un développement économique qui repose davantage sur les attraits de l'eau que sur sa puissance de turbinage.

Le comédien Roy Dupuis, qui n'était pas présent à la conférence de presse d'hier, a accepté d'être le « parrain » de la rivière Gatineau, qui compte deux emplacements susceptibles d'être aménagés en centrales électriques par le secteur privé en vertu du programme d'acquisition des droits hydrauliques publics lancé par Québec.

« On demande l'abandon pur et simple du programme, a dit Paul Piché hier. Si le gouvernement persiste, il s'en va droit vers un affrontement. Que ce soit en région ou à Montréal, il va nous retrouver sur son chemin. Déjà, on peut dire qu'au cours des prochaines semaines, nous avons l'intention de reconvoquer les médias pour présenter de nouveaux « parrains » et « marraines ». Et nous allons conti-

nuer tant que le gouvernement continuera de refuser aux Québécois le débat qui s'impose sur ces projets. »

« Ce gouvernement, a rappelé M^e Pierre Lamarche, l'avocat de cette coalition, a lancé de grandes idées qu'il a ensuite laissées en plan, comme la politique de l'eau et une politique des aires protégées. On dirait que leur position, c'est de détruire tout ce qu'on a avant d'adopter des politiques qui protègent des restes. En opposition au « développement durable », c'est une logique de destruction durable ».

La coalition pilotée par l'Union québécoise de conservation de la nature (UQCN) et Eau Secours! a demandé à maintes reprises la tenue d'une consultation publique pour évaluer l'ensemble du programme gouvernemental.

Une telle enquête par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), aurait pour mandat d'évaluer la pertinence et la viabilité du programme sur les plans écologique autant qu'économique, plutôt que d'évaluer individuellement les 36 projets potentiels de centrales. Le gouvernement a refusé, même si un programme semblable mené par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, au début des années 90, s'est conclu par un désastre financier qui aurait coûté 200 millions aux contribuables.

La coalition, a dit Paul Piché, refuse la logique du cas par cas que le gouvernement préconise dans ce dossier. On recense 36 emplacements dans la liste préliminaire présentée en 1999. En vertu des lois environnementales en vigueur, la grande majorité de ces projets pourraient être sujets à un examen public par le BAPE avant leur adoption. Cela suppose que le BAPE pourrait être tenu de mener une trentaine d'enquêtes distinctes sur une courte période. En aurait-il les moyens ?

M^e Lamarche a fait remarquer qu'une telle démarche permet surtout au gouvernement de fragmenter l'opposition à ces projets en une trentaine de petits groupes de citoyens locaux, isolés et sans moyens, contre des projets qui sont certainement de dimension locale, mais dont les vrais enjeux touchent tout le monde.

Le programme d'adoption par des célébrités québécoises procède donc surtout d'une charge symbolique, qui pourrait par contre deve-

nir plus engagée et plus présente partout où les projets de centrales privées seront débattus.

Les artistes présents ont adopté les rivières Batiscan (Robert Brouillette), Franklin (Sylvie Drapeau), La Rouge (Paul Piché et Judy Richards), Saint-François (Richard Séguin et Jim Corcoran) et la rivière aux Rochers (Pierre Lebeau).

Et on a annoncé que la rivière Trois-Pistoles se cherchait des parrains et marraines...

Liquidation Spéciale

Tapis persans

EMBARGO COMMERCIAL IRAN — États-Unis

En raison de l'embargo commercial, une grosse cargaison de tapis destinée normalement aux collectionneurs de New York et Los Angeles a été confiée à Heriz Persian Rugs pour liquidation immédiate au public. Tous les genres (Qum soie, Tabriz, Nain, Kashan, tapis tribaux, etc.) et toutes les dimensions, de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et tapis de passage jusqu'à 22 pi de longueur.

Tous les tapis vont de 100 \$ à 1 800 \$

Premiers arrivés, premiers servis

SAMEDI 9 FÉVRIER — 13 H À 19 H
DIMANCHE 10 FÉVRIER — 11 H À 18 H

Hôtel Ruby Foo's
7655, boul. Décarie
Montréal QC (514) 731-7701

| PROCÈS DE MAURICE BOUCHER |

Dehors les tatoués...

CHRISTIANE DESJARDINS

La salle d'audience où sera jugé Maurice Boucher pour les meurtres de deux gardiens de prison sera complètement réaménagée, et le public sera admis. Mais on devra montrer patte blanche à l'entrée.

Les rares spectateurs qui pourront entrer dans la salle 5.01 du palais de justice de Montréal, compte tenu qu'il n'y a qu'une vingtaine de places, devront se laisser fouiller, décliner leur identité si on le leur demande, être vêtus correctement, ne pas porter de vêtements à messages, ne pas arborer de tatouages, ne pas échanger leur place avec quelqu'un d'autre dans la file d'attente, ne pas sortir pendant l'audience, et se tenir coi.

Si le juge Pierre Béliveau a rejeté la requête de la Couronne, qui demandait que le public ne soit pas admis dans la salle où sera jugé Boucher, il a mis de strictes balises pour assurer la sécurité et la sérénité du jury et des témoins qui seront appelés à la barre. Notamment, lors de la sélection des jurés, ceux-ci seront appelés par numéro, plutôt que par leur nom, et la cour s'assurera qu'ils ne puissent être suivis ou localisés. Les membres ou sympathisants d'une organisation criminelle ne pourront s'asseoir à un endroit où ils pourraient tenter d'intimider un témoin à son entrée ou à la sortie de la salle d'audience. Les constables seront vigilants là-dessus.

Le juge a aussi jonglé avec l'idée de réaménager la salle, de façon à ce que le jury ne puisse être vu du public. Et il a trouvé. La solution :



Photo ARMAND TROTTIER, La Presse

La salle 5.01 du palais de justice de Montréal, où se déroule le procès de Maurice Boucher, sera complètement réaménagée.

une vitre opaque séparera le jury du public. Pour ce faire, il faudra déplacer une bonne partie du mobilier, dont le siège du juge, de même que les sièges des jurés. Ces derniers se retrouveront à droite, au lieu d'être dans le fond de la salle, et feront face à l'accusé, plutôt qu'au public. Les spectateurs seront confinés à droite de la salle et

ne pourront voir les jurés à cause de la vitre. Les médias seront à gauche, mais il leur sera interdit de faire des croquis des jurés. L'accusé restera au même endroit, mais le box sera légèrement réaménagé. Enfin, les avocats des deux parties seront plus rapprochés que d'habitude, ce qui n'a pas plus à M^e France Charbonneau, de la Couronne.

« Quand je parle à un policier, je ne veux pas qu'il m'entende », a-t-elle dit, en faisant allusion à M^e Jacques Larochelle, avocat de Boucher. Le juge a alors expliqué que dans le plan, chaque centimètre était compté, mais qu'on verrait s'il y a moyen d'éloigner un peu les tables de travail. Enfin, le juge a aussi annoncé que la salle aurait

des équipement technologique ultramoderne.

Tout sera prêt pour le début du procès, a-t-il dit. La sélection du jury doit commencer le 18 mars.

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Tout sur l'opération Printemps 2001, la guerre des motards et

les procès en cours à : www.cyberpresse.ca/hells

Boisclair veut accélérer les projets d'infrastructures

SILVIA GALIPEAU

LE NOUVEAU ministre des Affaires municipales veut accélérer la mise en branle des projets d'infrastructures. Au menu : respect des échéanciers et simplification des modalités administratives.

André Boisclair a rencontré hier le président de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec et maire de Laval, Gilles Vaillancourt, en compagnie du directeur général de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Raymond L'Italien. Ensemble, ils ont convenu de différentes mesures pour accélérer le rythme en matière de projets d'infrastructures.

Première chose : les municipalités devront respecter de nouveaux échéanciers. Avant le 31 mars 2002, elles devront avoir acheminé au ministère l'ensemble des informations requises, pour que les travaux puissent débiter au plus vite, vers le 31 mai. Celles qui n'auront pas « fait diligence » se verront punies, leur enveloppe allant alors vers d'autres projets.

« Nous avons convenu d'accélérer les efforts, d'accélérer la cadence, a expliqué en entrevue téléphonique André Boisclair. Nous nous donnons aussi certaines obligations de résultat. »

Toujours pour accélérer le

rythme, Québec et les municipalités se sont entendus pour simplifier une série de lourdes mesures administratives, pour se donner davantage de « souplesse dans la gestion des programmes ».

Invitant Ottawa à se joindre à eux dans cette accélération des projets, le ministre a lancé : « C'est maintenant qu'il faut investir pour soutenir le développement de l'économie. C'est maintenant que les Québécois ont besoin d'un coup de pouce au niveau de la création d'emplois, et nous invitons le gouvernement fédéral à utiliser le canal privilégié qu'est l'entente Canada-Québec de l'an 2000. »

Au total, 1,9 milliard de dollars

sont disponibles grâce à des divers programmes d'infrastructures, notamment ceux à frais partagés entre les gouvernements du Canada et du Québec. Le ministre Boisclair souhaiterait aussi que les sommes vouées initialement à la fondation indépendante fédérale, qui ne verra pas le jour, soient versées au programme Canada-Québec 2000.

Gilles Vaillancourt s'est quant à lui réjoui du dynamisme du ministre. « C'est extrêmement positif. La Coalition sort rassurée (de la rencontre) », a-t-il déclaré hier en entrevue téléphonique. Il s'est félicité que le ministre, également responsable de l'Environnement, se soit entre autres engagé à délivrer des

certificats d'autorisation en moins de 30 jours. Il a également applaudi la décision d'accorder une enveloppe spécifique à chaque municipalité, mesure qui devrait leur « simplifier le travail », a-t-il affirmé.

C'est que les besoins ne manquent pas. D'après la Coalition, il faudrait investir 1 milliard de dollars par année pour répondre à tous les besoins des municipalités en matière d'égouts, de réseaux d'eau, et de réfection de routes. « Même avec 1,9 milliard sur deux ans, il va rester tellement de besoins à satisfaire, il ne faut pas s'inquiéter. Nous allons parler d'infrastructures au Québec pendant les 15 prochaines années. »

L'Ontario sévit contre les travailleurs de la construction du Québec

Le Droit

LA FRONTIÈRE de l'Ontario est désormais « fermée » aux travailleurs et entrepreneurs de la construction du Québec. Le ministre ontarien du Travail, Chris Stockwell, a mis hier sa menace à exécution en remettant en vigueur la controversée loi 17 qui restreint l'accès des Québécois aux chantiers de la province.

L'annonce du ministre Stockwell — qui est aussi candidat à la succession de Mike Harris — survient au lendemain de la réunion du Conseil des ministres. La loi 17, qui a déjà été en vigueur pendant six mois en 1999, s'applique donc de nouveau dès au-

jourd'hui. Elle oblige les travailleurs et entrepreneurs québécois voulant travailler en Ontario à fournir une foule de documents et certificats de compétence, ce que peu d'entre eux possèdent.

Mais le ministre a l'intention donner encore plus de dents à cette loi en demandant à l'assemblée législative ontarienne l'ajout de mesures plus sévères dès le printemps quand la Chambre recommencera à siéger.

Selon M. Stockwell, le conflit est dû aux positions strictes du gouvernement québécois, qui refuse le droit aux entrepreneurs ontariens de soumissionner pour des projets de sociétés québécoises d'État. Il ajoute que le gouvernement québécois interdit toujours

l'accès des travailleurs ontariens sans carte de compétence à tous les chantiers de la province.

Il a déclaré hier qu'il allait tout faire pour que la loi soit respectée à la lettre, contrairement à ce qui s'est passé en 1999. Pour ce faire, le nombre d'inspecteurs qui sillonnent les chantiers à la recherche de travailleurs illégaux sera augmenté. Chris Stockwell prévoit que la frontière ontarienne sera entièrement fermée d'ici la mi-mars. « Nous aurons le temps de trouver d'autres solutions et d'aller chercher des travailleurs de Toronto, de Kingston, de Cornwall ou de Sarina. »

Interrogé sur la pénurie de main-d'oeuvre

dans plusieurs régions de l'Ontario, le ministre a affirmé que les choses seront difficiles et ardues à court terme pour tous les travailleurs et entrepreneurs d'Ottawa. « Mais si nous voulons atteindre l'équité, le prix à payer n'est pas très élevé. À long terme, nous aurons réglé la question du manque de travailleurs », affirme-t-il.

Pour le ministre du Travail, les négociations avec le gouvernement du Québec sont vouées à l'échec car ce sont les syndicats qui mènent la bataille. « Aussi longtemps que le Québec ne changera pas d'idée, nous imposerons ces mesures strictes. Et cela risque de durer très, très longtemps. »

Bois traité: être vigilant sans s'inquiéter

ALEXANDRE SIROIS

S'il est recommandé de faire preuve de vigilance face au bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC), il n'est pas nécessaire pour l'instant de s'en inquiéter outre mesure.

C'est ce qu'a indiqué hier un des spécialistes québécois de ce dossier, Onil Samuel, conseiller en prévention et toxicologie à l'Institut national de santé publique du Québec. M. Samuel s'est voulu rassurant, mais estime néanmoins qu'il est bon de prendre certaines précautions.

« Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour rien tant qu'on n'a pas toutes les données dans ce dossier-là, a dit M. Samuel. Il faut avoir une bonne pratique, c'est-à-dire empêcher les enfants d'aller jouer sous le patio, par exemple, ou recouvrir les patios avec de la peinture. »

Ce n'est pas tant le contact avec le bois traité à l'ACC qui semble poser un problème, mais le fait que la pluie lessive le chrome et l'arsenic qui composent cet agent de conservation. L'arsenic, cancéri-

gène, se retrouve alors dans le sol. « Il semble avoir été assez bien démontré qu'il peut y avoir un lessivage de l'ACC, qui sera plus ou moins important selon la qualité du traitement », a confirmé le chercheur, qui a déjà étudié le phénomène sur les poteaux à la demande d'Hydro-Québec.

« Lorsque le bois est neuf, le risque est peut-être plus important pour un contact cutané. Lorsqu'un enfant va entrer en contact direct avec le bois, il y a possibilité d'une certaine exposition, a ajouté M. Samuel. Mais ce n'est peut-être pas ce qui semble le plus inquiétant pour les enfants. C'est davantage le contact avec le sol sous les aires de jeu (ou les patios). Parce que le plus à risque pour les enfants, c'est l'ingestion de sol qui peut contenir de l'arsenic. »

M. Samuel est en train de préparer un avis scientifique à l'aide des données qui ont été publiées à ce sujet. Il tente justement de voir jusqu'à quel point le bois traité à l'ACC est un problème important en matière de santé publique. Sa recherche devrait être terminée d'ici le début de l'été.

La Presse rapportait hier qu'une Ontarienne de Smith Falls, Deborah Elaine Barrie, demande au gou-

vernement d'interdire l'ACC parce qu'elle et son mari ont été intoxiqués. Il s'agit cependant d'un cas d'exception, a dit M. Samuel. « C'est une situation particulière parce qu'ils ont brûlé pendant des années du bois contenant de l'ACC. C'est une pratique non recommandable. Et de plus en plus, les entreprises qui vendent ce type de bois indiquent aux gens de ne pas le brûler. »

Mais s'il ne fait pas de doute qu'inhaler l'ACC d'une telle façon est dangereux, les experts n'arrivent pas encore à estimer si des enfants qui ingèrent de la terre contaminée mettent leur santé en péril. « Est-ce que ces quantités-là sont suffisantes pour rendre les enfants malades de façon aiguë ou chronique ? Les auteurs ne semblent pas s'entendre là-dessus, a rapporté M. Samuel. On ne s'entend même pas sur les doses qui peuvent être toxiques ou produire des effets sur la santé. »

Par ailleurs, à la CSST, on indique que les travailleurs québécois n'ont vraisemblablement jamais eu de problèmes à cause de l'ACC. Le porte-parole, Daniel Legault, a précisé n'avoir pas trouvé de « réclamations de travailleurs qui seraient liées à l'utilisation de ce produit-là ».



Photothèque La Presse

Après s'être débarrassées du plomb présent dans la peinture des jeux pour enfants (notre photo), les villes doivent maintenant corriger un autre problème : l'arsenic que l'on trouve dans les structures de bois traité.

ÉQUIPEMENTS DE PATIO

Il vaut mieux prendre des produits de substitution

CLAUDE-V. MARSOLAIS

SI VOUS AVEZ de jeunes enfants, il est préférable de ne pas utiliser le bois traité (vert) à l'arséniate de cuivre chromaté dans la construction des terrasses, patios, balcons, clôtures, bordures d'aires de jeu ou d'allées de fleurs, car ils risquent d'être contaminés par l'arsenic.

C'est du moins le conseil que donne le directeur technique de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), André Gagné, qui suggère des matériaux de substitution comme les planches de plastique recyclé, la fibre de verre ou encore le bois naturel comme le cèdre. Ces produits sont toutefois beaucoup plus coûteux à l'achat et le bois naturel exige un entretien beaucoup plus fréquent.

En ce qui concerne la manipulation du bois traité, M. Gagné signale que l'organisme fait régulièrement des mises en garde aux travailleurs de la construction, qui ne sont malheureusement pas toujours suivies. Il est reconnu que le bran de scie de bois traité projeté dans l'oeil occasionne des brûlures.

À la CSD-Construction, le porte-

parole en santé et sécurité du travail, Jean-Michel Houdet, souligne que les travailleurs sont censés travailler avec des gants lorsqu'ils manipulent le bois traité et qu'ils doivent porter des lunettes de sécurité et des masques. Il est aussi recommandé de se laver les mains après avoir été en contact avec le produit, car l'ingestion peut provoquer des problèmes de santé. M. Houdet constate que sur les grands chantiers les règles de prudence sont assez bien suivies, mais que dans le secteur résidentiel c'est autre chose. Selon lui, les petits entrepreneurs ne sont pas conscients des dangers et ne se préoccupent pas de protéger leurs employés contre le contact avec le bois traité chimiquement.

S'il ne faut pas brûler le bois traité à l'arséniate de cuivre chromé parce que l'inhalation des fumées peut provoquer des cancers, la Société canadienne pour les sensibilités environnementales souligne que les cendres de bois traité sont extrêmement dangereuses. Les cendres d'une pièce de bois de deux pouces sur six d'une longueur de 12 pieds peuvent contenir

assez d'arsenic pour tuer 250 personnes.

Politique des grandes surfaces

Les grands magasins de matériaux de construction font, semble-t-il, des efforts pour sensibiliser la clientèle quant aux précautions à prendre lors de l'utilisation du bois traité.

C'est du moins ce qu'affirme Sylvain Morissette, porte-parole de Rona L'entrepôt, en soutenant que, dans ses magasins, des affiches préviennent les consommateurs sur les précautions à prendre ainsi que sur les substances contenues dans le bois traité. « Nous donnons aussi des conseils sur les façons de travailler le bois traité », dit-il, en ajoutant que sa société est régulièrement en contact avec les manufacturiers afin qu'ils répondent aux normes de qualité, notamment en matière de séchage.

Clément Marquis, un menuisier spécialisé dans les travaux de rénovation, confie que, lors des périodes de pointe du printemps, il est parfois difficile de se procurer du bois traité. « Et quand on en trouve, il est bien souvent mouillé, ce qui signifie que les manufacturiers ne prennent pas le temps de le faire sécher adéquatement. »

Laval et Montréal n'en n'achètent plus depuis 10 ans

JEAN-PAUL CHARBONNEAU et MARIE-CLAUDE GIRARD

DEPUIS L'AN PASSÉ, toutes les structures des nouvelles installations dans les aires de jeu de Laval sont fabriquées d'acier et d'aluminium, alors que les glissades et les balançoires pour les enfants dans les parcs sont en plastique.

La porte-parole du maire Gilles Vaillancourt, Caroline Couillard, a indiqué à La Presse, hier, que le Service des travaux publics avait été informé l'an passé des dangers que représente l'utilisation du bois traité. « Nous recevons les bulletins d'information de l'American protection agency (APA) et c'est ainsi que nous avons appris les graves problèmes vécus en Floride, où des parcs ont dû être fermés », a-t-elle précisé.

Fini les achats de bois traité

Toutefois, à cause de problèmes de durabilité, la Ville avait commencé à remplacer ses équipements en bois traité bien avant de connaître le danger qu'ils représentent. Avant d'entreprendre le démantèlement complet des appareils en bois traité dans toute l'île Jésus, l'administration municipale attend les directives de Santé Canada. En plus des aires de jeu, plusieurs au-

tres équipements municipaux, dont des débarcadères au Centre de la nature, sont en bois traité.

On considère qu'un démantèlement immédiat de toutes les structures en bois traité coûterait une fortune et c'est pour cette raison que Laval attend les directives du gouvernement d'Ottawa. « Va-t-on accorder une certaine période pour tout enlever ? Allons-nous avoir des subventions pour procéder au démantèlement rapidement ? » Ce sont là des questions que la Ville doit se poser », a précisé Mme Couillard.

À la Ville de Montréal, on savait également que Santé Canada faisait des études sur le bois traité. L'ancienne Ville n'achète d'ailleurs plus d'équipements de jeu en bois traité depuis une dizaine d'années. « Il reste peut-être quelques jeux qui remontent au-delà de cette période. Par contre, les bois traités n'ont pas tous le même degré (d'arsenic) », indique un responsable des communications d'entreprises, Sandy Hébert. Quant aux tables de pique-nique dans les parcs, elles sont en cèdre et non en bois traité, assure-t-on. Toutefois, les clôtures dans les parcs sont parfois bâties en bois traité.

Parce que les affaires ne peuvent attendre.

fido_affaires

Forfait Voix et accès rapide à Internet mobile GPRS

45\$
par mois

Quand vous voyagez au Canada ou vers les États-Unis, vous demeurez branché à Internet grâce au nouveau réseau numérique GPRS de Fido. Sans composition, ni attente.

- > 2 Mo d'accès à Internet mobile
- > 400 minutes de temps d'antenne
- > Messagerie vocale personnelle
- > Afficheur

Et toujours :

- > 10¢ la minute : tarif interurbain au Canada et vers les États-Unis.
- > 20¢ US la minute à partir des États-Unis, pour les appels aux États-Unis et vers le Canada.
- > Appel en attente, Renvoi d'appels, Service conférence

Aucun contrat à signer

Pour commander ou pour obtenir plus d'information, communiquez avec le Service Fido Affaires au 1 866 282-FIDO (3436) ou arrêtez-vous dans un magasin Fido ou chez un détaillant participant.



fidoaffaires.ca

Deux contestations suspendent la reconnaissance des regroupements de routiers

CLAUDE-V. MARSOLAIS

De petites sociétés de transport ont contesté le mois dernier une décision de la Commission des transports du Québec reconnaissant trois regroupements de routiers affiliés à la FTQ, à la CSN et à la CSD.

Leurs deux requêtes ont pour effet de suspendre pour un temps la reconnaissance des trois regroupements, d'empêcher l'adhésion obligatoire des routiers non membres à un des regroupements reconnus et à ceux-ci de percevoir leurs cotisations annuelles.

La première requête demande au procureur général et à la Commission des transports de déclarer inapplicables constitutionnellement, invalides et inopérants certains articles de la loi 135, qui crée le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage, parce qu'elle inclut des entreprises de compétence fédérale. La seconde requête conteste la méthode utilisée par la Commission des transports afin de déterminer la représentativité des trois regroupe-

ments et l'établissement de la liste des routiers.

Le directeur de la coordination à la Commission des transports, Alain Turcotte, a indiqué qu'un commissaire devrait déterminer au cours du mois de février si les plaintes sont recevables. Si elles le sont, elles seront déferées à un tribunal formé de trois commissaires, qui trancheront la question.

La loi 135 donnait au Forum des intervenants de l'industrie du camionnage le pouvoir d'élaborer un ou plusieurs projets de contrats sur tout objet convenu par les membres et d'établir des processus de règlement des litiges.

Le 7 décembre dernier, la Commission des transports, après plusieurs journées d'audience, en était venu à la conclusion qu'il y avait au Québec 5237 routiers et que 50,9 % d'entre eux avaient décidé d'adhérer à l'un des trois regroupements, respectant ainsi les exigences de la loi qui fixe à 50 % le nombre d'adhérents nécessaire pour confirmer la représentativité des regroupements.

L'Association professionnelle de chauffeurs de camions (FTQ) détient 21,50 % des 2668 adhérents, la CSN 19,34 % et la CSD 10,60 %.

Surveillance accrue dans les sentiers de motoneige

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LA FÉDÉRATION des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) a mis sur pied des mesures musclées qui seront en vigueur dès ce week-end afin d'éviter une autre hécatombe comme celle de la fin de semaine dernière. Six personnes ont alors péri dans des accidents et plusieurs autres ont miraculeusement échappé à la mort quand leur engin a sombré dans un lac.

De son côté, la caporale Marguerite Moreau, de la Sûreté du Québec, a communiqué avec tous les responsables de district de ce corps de police afin d'assurer une présence accrue dans les sentiers jusqu'à la fin de la saison.

De plus, des messages diffusés à la télévision et à la radio à l'intention des motoneigistes leur rappelleront trois mesures essentielles : assurez-vous des conditions de la glace avant de vous aventurer sur un cours d'eau ; tolérance zéro en matière d'alcool ; sachez connaître vos limites et ne conduisez pas trop vite. M. Watier a également indiqué qu'on recommanderait à tous les centres de location de motoneiges de montrer à leurs clients une vidéo sur la sécurité en motoneige, intitulée *Motoneigistes prudents*.

On demande aussi aux clubs de



Photo PIERRE CÔTÉ, La Presse ©

Les accidents aussi nombreux que graves survenus la semaine dernière ont incité la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, de concert avec la Sûreté du Québec, à mettre au point une série de mesures préventives.

motoneigistes d'accroître les patrouilles de surveillance dans les sentiers, en particulier le soir et la nuit. « Il est très important d'ajuster la conduite de la motoneige aux conditions d'enneigement et à l'état des sentiers », a conclu M. Watier.

Quant à la SQ, elle a ciblé des endroits où la présence policière en motoneige sera accrue. En plus de la centaine d'agents formés pour la patrouille sur ces engins, plusieurs autres terminent leur formation. La SQ veut faire passer à 200 l'an prochain le nombre d'agents affectés à ces patrouilles.

« Nous serons beaucoup plus présents aux intersections des sentiers afin de repérer ceux qui conduisent leur motoneige avec les facultés affaiblies. Les policiers ont déjà des cinémomètres afin de prendre en défaut ceux qui dépassent la vitesse permise », a indiqué la caporale Moreau. Elle a ajouté que, l'an dernier, les policiers de la SQ avaient remis 330 contraventions après 18 h, en plus d'intercepter 13 personnes qui avaient pris les commandes de leur engin avec les facultés affaiblies.

j'aime...

Les Jeux Olympiques

Salt Lake City

La Cérémonie d'ouverture

Réalisation-coordination : François Lavallée

ce soir
20h



ICI Radio-Canada



www.radio-canada.ca/allosaltlake

Des propos contre les Acadiens mènent une juge à la destitution

ISABELLE DUCAS
Presse Canadienne

OTTAWA — Pour avoir tenu des propos mettant en doute l'honnêteté des Acadiens, en 1998, la juge Jocelyne Moreau-Bérubé a été mise à la porte de la magistrature par la Cour suprême du Canada, hier.

Le plus haut tribunal du pays a rétabli une décision du Conseil de la magistrature du Nouveau-Brunswick, qui avait démis la juge de ses fonctions en 1999. Deux jugements de tribunaux inférieurs avaient par la suite renversé cette décision et recommandé que Mme Moreau-Bérubé réintègre son poste.

Le Conseil de la magistrature est le mieux placé pour se prononcer sur le comportement des juges, ont statué les neuf juges de la Cour suprême, dans une décision unanime. Les tribunaux ne devraient donc pas interférer, ont-ils dit.

Jocelyne Moreau-Bérubé est restée « sans voix » en apprenant qu'elle n'entendrait plus aucune cause, a raconté son avocate, Anne Bertrand.

« Elle adorait sa carrière, a dit M^e Bertrand. Elle travaillait très fort et était très passionnée par son travail. »

Mme Moreau-Bérubé a refusé de commenter la décision.

Le président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB), Jean -Guy Rioux, était satisfait du jugement de la Cour suprême. « Sa crédibilité était vraiment entachée, a-t-il souligné. Elle a fait une généralisation injuste et fautive au sujet de la population. »

La juge avait été destituée par le Conseil de la magistrature après

avoir provoqué la controverse en Acadie par ses propos désobligeants, tenus au moment où elle rendait une sentence en Cour provinciale, à Tracadie-Sheila.

« Si on prendrait (sic) un sondage dans la péninsule acadienne, le monde honnête puis malhonnête, j'ai l'impression que le malhonnête l'emporterait », avait dit Jocelyne Moreau-Bérubé, qui se demandait si elle n'était pas entourée de bandits, dans cette région francophone du Nouveau-Brunswick.

« C'est de même qu'on vit dans la péninsule », avait-elle ajouté.

Mme Moreau-Bérubé avait présenté des excuses quelques jours plus tard, plaidant la fatigue et une surcharge de travail.

Après plusieurs plaintes, le Conseil de la magistrature avait formé un comité d'enquête, qui avait recommandé une réprimande, mais pas le congédiement de la juge. Le conseil avait toutefois décidé qu'elle devait être démise de ses fonctions, parce que ses commentaires minaïent la confiance du public dans le système judiciaire.

La juge Moreau-Bérubé avait demandé la révision de cette décision et la Cour du banc de la reine lui avait donné raison, en juillet 1999, estimant que le conseil devait respecter la recommandation de son comité d'enquête. La Cour d'appel avait maintenu cette décision en septembre 2000.

Cependant, « vu la grande portée et la nature généralisée des commentaires désobligeants de l'intimée, la conclusion du conseil n'était pas manifestement déraisonnable », a conclu la Cour suprême, ajoutant qu'« il n'y a aucun motif

justifiant la modification de la décision du conseil ».

« Le conseil est éminemment qualifié pour rendre une décision collégiale au sujet de la conduite d'un juge, notamment dans les cas où des questions de crainte de partialité et d'indépendance judiciaire se posent », peut-on lire dans le jugement. Cet organisme est formé de sept juges, dont deux au moins sont de la Cour d'appel, et il est donc plus qualifié qu'un juge siégeant seul à un tribunal pour rendre des décisions de cette nature, souligne le plus haut tribunal du pays.

Le Conseil de la magistrature n'est pas tenu d'accepter les conclusions de son comité d'enquête, a-t-il précisé.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui appuyait le conseil devant la Cour suprême, avait cessé de payer la juge lors de sa destitution, en 1999. Mais il avait dû recommencer à lui verser son salaire de 140 000 \$ par année après la décision de la Cour d'appel, l'année suivante. En attendant l'aboutissement de la cause, Jocelyne Moreau-Bérubé n'entendait cependant aucune cause.

Le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, Brad Green, a affirmé qu'il pourrait demander le remboursement du salaire versé à la juge depuis 1999.

Jocelyne Moreau-Bérubé est seulement la deuxième juge provinciale au Canada à perdre son poste.

Le juge québécois Richard Therrien a subi le même sort, en 1996, parce qu'il avait omis de dire au comité de sélection qu'il avait fait de la prison en 1971, pour des activités liées au Front de libération du Québec (FLQ).

José Bové appelle les Canadiens à la désobéissance civile

JUDITH LACHAPELLE

LES CANADIENS devraient user de désobéissance civile pour forcer le gouvernement et l'industrie agro-alimentaire à étiqueter les produits qui contiennent des organismes génétiquement modifiés (OGM), croit le coloré président de la Confédération paysanne, José Bové. Cette désobéissance civile pourrait prendre la forme, suggère-t-il, d'un boycott des compagnies qui refusent d'indiquer la présence d'OGM dans leurs produits.

M. Bové a fait cette déclaration lors d'une entrevue accordée au journaliste Étienne Truchot de l'émission radiophonique *Infomission*, sur les ondes de CISM 89,3 FM. L'entrevue sera diffusée ce soir, à 19h.

Interrogé à savoir ce qu'il pensait du refus du gouvernement canadien d'imposer l'étiquetage obligatoire des aliments qui contiennent des OGM même si les sondages démontrent que la majorité de la population le réclame, M. Bové a tenu ces propos. « Le gouvernement canadien, en rejetant ce qui paraît être le bon sens, se met du côté des multinationales. Je pense que les citoyens canadiens doivent se lancer dans des groupements de désobéissance civile, faire des pressions sur « les distributeurs » pour qu'ils mettent en place un étiquetage, et s'ils ne le font pas, peut-être devraient-ils se lancer dans des mouvements de boycott des firmes qui refusent de dire très clairement que leurs produits contiennent des



José Bové

Photo AFP

OGM. Je crois qu'aujourd'hui il est parfaitement criminel d'imposer à ces citoyens de manger des produits sans savoir ce qu'il y a dedans. »

José Bové a été condamné définitivement mercredi à trois mois de prison à la suite du saccage d'un restaurant McDonald's en construction dans le sud de la France en 1999. Cette peine vient s'ajouter à la peine de six mois de prison ferme dont le militant a écopé en décembre dernier pour avoir détruit des plants de riz transgénique. Cette condamnation a cependant été portée en appel.

deux offres conçues spécialement dans l'intérêt de votre portefeuille.

ces obligations d'épargne sont en vente pour un temps limité seulement.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA

2,00% 3,00% 4,25% 4,75% 6,00%

AN 1

AN 2

AN 3

AN 4

AN 5

ÉMISSION 25 - TAUX ANNUEL COMPOSÉ DE 3,99 % APRÈS 5 ANS

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA

1,30% 2,75% 4,00%

AN 1

AN 2

AN 3

ÉMISSION 76 - TAUX ANNUEL COMPOSÉ DE 2,67 % APRÈS 3 ANS

C'est le moment ou jamais d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada. Les taux intéressants appliqués aux Obligations d'épargne du Canada et aux Obligations à prime du Canada en font un **excellent choix pour les REER**. Les deux titres jouissent de l'**entière caution** du gouvernement du Canada, assurent **rendement garanti** et **flexibilité** tout en ne comportant **aucuns frais**.

L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps alors que l'Obligation à prime du Canada peut être rachetée annuellement. Achetez-les en ligne, par téléphone ou à votre institution bancaire ou financière. **Faites de votre REER un placement solide.**

Pour acheter en ligne ou par téléphone, consultez www.oec.gc.ca ou composez **1 888 773 9999** respectivement.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps. Pour obtenir un reçu officiel applicable à l'année d'imposition 2001, consultez notre site Web ou renseignez-vous sur les dates limites par téléphone.

3025156

Cinq suicides par jour au Québec

Presse Canadienne

MONTREAL — La société québécoise doit cesser de fermer les yeux sur le suicide en estimant qu'il s'agit d'un problème privé.

C'est le message de l'Association québécoise de suicidologie qui appelle à une plus grande implication de la population.

En lançant la Semaine nationale de prévention du suicide, l'Association a souligné que le nombre de suicides au Québec représente chaque année l'écrasement de cinq Boeing 747.

Ainsi, chaque jour au Québec, près de cinq personnes s'enlèvent la vie.

La présidente de l'Association, Brigitte Lavoie, souligne que le Québec est une des provinces du Canada qui a un des taux de suicide les plus élevés, malgré tous les services mis en place.

Elle plaide pour une meilleure formation des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

Elle invite également l'entourage d'une personne suicidaire à insister pour qu'elle aille chercher de l'aide.

Le Bloc dit non à la reine

ISABELLE RODRIGUE
Presse Canadienne

OTTAWA — Pour le cinquantième anniversaire d'accession au trône de la reine Élisabeth II, le gouvernement canadien avait l'intention de présenter officiellement ses bons vœux à la jubilaire. C'était sans compter sur le Bloc québécois qui a mis un frein à la fête.

Mercredi, le gouvernement a déposé aux Communes une motion de félicitations destinées à la reine, croyant obtenir sans problème l'appui unanime du Parlement. Le Bloc a cependant refusé de donner son soutien.

« Pour notre part, nous ne reconnaissons d'aucune façon l'autorité qu'elle (la reine) prétend exercer sur le Canada et surtout sur le Québec, et davantage sur nos institutions », a déclaré le leader du Bloc en Chambre, Michel Gauthier, pour expliquer la position de son parti, précisant que le Bloc respecte la position des autres partis et des Canadiens qui démontrent de l'attachement envers la famille royale.

Le gouvernement aurait aimé que la motion soit unanimement adoptée dès son dépôt, ce qui correspondait à la date anniversaire du début du règne de la reine d'Angleterre.

LA GUERRE AU TERRORISME

George W. Bush annonce que la convention de Genève s'applique aux talibans, mais pas à Al-Qaeda

Associated Press

WASHINGTON — Le président George W. Bush a annoncé hier que la convention de Genève s'applique au conflit en Afghanistan et aux combattants talibans, mais non à ceux d'Al-Qaeda et aux autres terroristes, selon la Maison-Blanche.

« Al-Qaeda est un groupe terroriste international et ne peut pas être considéré comme un Etat membre de la convention de Genève », a déclaré le porte-parole

présidentiel Ari Fleischer. Cette décision n'aura pas de répercussions pour les prisonniers détenus au camp de Guantanamo (Cuba), a-t-il dit.

« Cela ne changera pas matériellement leur vie au jour le jour. Ils seront toujours bien traités, car c'est ainsi que les États-Unis procèdent », selon M. Fleischer. Les combattants talibans sont couverts par la Convention de Genève car l'Afghanistan était un des signataires

en 1949 du traité, a ajouté le porte-parole.

La convention prévoit notamment que « les prisonniers de guerre doivent être traités en tout temps avec humanité (...) Les prisonniers de guerre doivent de même être protégés en tout temps, notamment contre tout acte de violence ou d'intimidation, contre les insultes et la curiosité publique. Les mesures de représailles à leur égard sont interdites ».

D'autre part, selon ce texte, « au

cune torture physique ou morale ni aucune contrainte ne pourra être exercée sur les prisonniers de guerre pour obtenir d'eux des renseignements de quelque sorte que ce soit. Les prisonniers qui refuseront de répondre ne pourront être ni menacés, ni insultés, ni exposés à des désagréments ou des désavantages de quelque nature que ce soit ». Ces prisonniers ont le droit de ne fournir que leur nom, grade et matricule.

Le refus des États-Unis de consi-

dérer les 158 hommes actuellement détenus à Guantanamo comme des prisonniers de guerre avait suscité une vive controverse. Washington, en butte aux critiques de gouvernements européens et de mouvements de défense des droits de l'homme, a souligné que les prisonniers de Guantanamo — parmi lesquels au moins deux ressortissants français, selon le Quai d'Orsay — sont traités humainement quel que soit leur statut.

PRISONNIERS

Jean Chrétien satisfait des clarifications des Américains

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien affirme qu'il a reçu des clarifications satisfaisantes de l'administration américaine à propos du sort réservé aux prisonniers afghans et d'Al-Qaeda alors que certains membres de son propre parti et l'opposition croient, eux, que la confusion est maintenant plus grande que jamais, surtout après les propos tenus par George W. Bush dans la journée d'hier.

Selon M. Chrétien et selon le ministre de la Défense, Art Eggleton, le Canada continuera de remettre aux troupes américaines les prisonniers que ses soldats feront en Afghanistan puisqu'ils ont eu l'assurance que Washington respecte la convention de Genève en la matière.

« Les pressions que le gouvernement canadien a mises depuis quelques jours sur l'administration américaine, a lancé aux Communes le premier ministre, ont amené, aujourd'hui, une explication de l'administration américaine, à savoir qu'ils ont l'intention de respecter la convention de Genève. »

Même si le président Bush a en effet affirmé hier que la convention de Genève s'appliquait au conflit en Afghanistan — puisque ce pays avait signé le traité —, son porte-parole, Ari Fleischer, a bel et bien précisé par la suite que la convention ne s'appliquait pas aux prisonniers d'Al-Qaeda et que les combattants talibans ne seraient pas, non plus, considérés comme des prisonniers de guerre parce qu'ils ne rencontraient pas certaines conditions précisées dans la convention, soit les obligations de respecter les règles de la guerre, de porter des uniformes et de porter de façon visible leurs armes. Au lieu de cela, a ajouté M. Fleischer, les talibans ont donné leur appui au réseau terroriste d'Al-Qaeda.

« La convention de Genève s'applique, a ironisé le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, à condition de ne pas l'appliquer. »

M. Duceppe a encore insisté hier pour dire qu'il fallait que le statut des prisonniers soit en toutes circonstances déterminé par un tribunal international et non de façon unilatérale comme le font les Américains. Le chef bloquiste a affirmé que l'image du Canada à l'étranger serait mise à mal par la décision du gouvernement Chrétien de donner carte blanche aux États-Unis quant au statut des prisonniers faits en Afghanistan. « Le Canada est désormais le fidèle serviteur des Américains, a-t-il reproché, sans aucune indépendance, sans aucune différence. »

M. Duceppe a rappelé qu'il y avait un tribunal international pour le Kosovo et qu'il y en avait un pour le Rwanda et qu'il en fallait aussi un pour l'Afghanistan. « Ces tribunaux permettent de croire que la justice peut triompher », a ajouté M. Duceppe, estimant que l'atti-

tude du gouvernement Chrétien constituait un recul pour l'État de droit, qu'elle épousait « la logique terroriste ».

Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a pour sa part expliqué que l'article 5 de la convention de Genève exigeait qu'un tribunal indépendant détermine le statut des prisonniers en cas « de doute ». « Mais il n'y a pas de doute pour les Américains, a-t-il ajouté, quant au statut de ces prisonniers », ce qui explique la satisfaction du gouvernement canadien quant aux assurances américaines du respect de la convention.

Certains membres de l'aile parlementaire gouvernementale ont également émis de grandes réserves sur la position du Canada dans cette histoire. Le député libéral de Don Valley, John Godfrey, croit pour sa part que les déclarations d'hier de Washington « mènent à la confusion la

plus totale » et qu'elles soulèvent un grand nombre de questions. « Si par exemple les talibans violent la convention de Genève parce qu'ils ne portent pas leurs armes pour que nous les voyions, a demandé M. Godfrey, est-ce que cela s'applique aussi aux forces spéciales américaines qui font de même ? »

Renvoi de la motion d'outrage à la Chambre

Par ailleurs, la Chambre des communes, à la suite d'une entente entre les cinq partis politiques, a voté hier le renvoi de la motion portant sur l'outrage à la Chambre reproché au ministre de la Défense, Art Eggleton, au Comité des affaires de la procédure et des affaires de la Chambre. Il est reproché par l'opposition à M. Eggleton d'avoir deux versions des faits entourant la capture de prisonniers par un commando d'élite canadien en Afghanistan.

Les partis se sont mis d'accord pour que le Comité n'ait pas de contrainte de temps pour faire la lumière sur l'affaire, que les débats soient retransmis sur la chaîne de télévision parlementaire et qu'un certain nombre de témoins soient appelés à comparaître.

Témoigneront notamment le ministre de la Défense lui-même, le greffier du Conseil privé, Mel Capp, le greffier de la Chambre des communes, William Corbett, le chef d'état-major de la défense, le général Raymond Henault, le sous-ministre de la défense nationale, Jim Judd, et Brian Pallister, député allianciste qui a proposé la motion.

Dès le 18 février, le comité siègera au rythme de trois ou quatre séances par semaine. Il devra faire rapport avant le 15 mars 2002, « si possible ».

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Les dernières nouvelles relatives au traitement et au jugement des prisonniers d'Afghanistan à www.cyberpresse.ca/monde



Jean Chrétien

Photo CP



Photo CP

Les soldats canadiens envoyés en Afghanistan adaptent leurs uniformes

Un groupe de soldats canadiens a recours à de la peinture beige, des brosses et des sacs de sable pour adapter ses uniformes vert forêt aux coloris de la région désertique de Kandahar. Des membres du contingent canadien envoyé en Afghanistan, dont certains pourraient être amenés à effectuer des patrouilles d'ici la fin de semaine prochaine, ont passé leur journée d'hier à modifier l'apparence de leurs casques, armes et sacs à dos d'une façon qui pourrait être imitée par l'ensemble des soldats du bataillon. Chris Thombs (photo), de Vancouver, a d'ailleurs lui-même confectionné sa veste de camouflage.

Rien de désobligeant dans les déclarations du premier ministre, soutient le président de la Chambre

Jean Chrétien avait traité les députés du Bloc de « défenseurs des terroristes »

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le président de la Chambre des communes, Peter Milliken, a refusé hier de contraindre le premier ministre Jean Chrétien à s'excuser pour avoir accusé les députés du Bloc québécois d'être devenus « les défenseurs des terroristes », balayant ainsi du revers de la main les vives protestations du chef bloquiste Gilles Duceppe.

Rendant une décision 24 heures après que M. Duceppe eut fait valoir aux Communes que de tels propos constituait une attaque en règle contre sa réputation et celle de ses collègues bloquistes, M. Milliken a soutenu au contraire qu'il ne voyait rien de désobligeant dans ce que M. Chrétien avait déclaré.

Le président a tout de même invité le premier ministre ainsi que les autres députés à faire preuve de prudence dans le choix de leurs mots lorsqu'ils croisent le fer lors de la période quotidienne des questions.

M. Chrétien a tenu ces propos mercredi après que le chef bloquiste eut à nouveau talonné son gouvernement au sujet du traitement réservé aux prisonniers capturés par les soldats canadiens en Afghanistan et transférés à la base navale américaine de Guantanamo, à Cuba.

Depuis quelques jours, le Bloc québécois, le Parti conservateur, le NPD et même des députés libéraux d'arrière-ban, tels le Torontois John Godfrey et la Montréalaise

Marlene Jennings, ont critiqué la décision du gouvernement Chrétien de permettre aux soldats canadiens, en mission à Kandahar, de remettre les talibans qu'ils capturent aux Américains même si ces derniers refusent de respecter dans son intégralité la convention de Genève relativement au traitement des prisonniers de guerre.

« Il arrive souvent que des députés, tant d'un côté de la Chambre que de l'autre, fassent des déclarations générales concernant tout un parti ou tout un caucus, sans que ces déclarations soient jugées irrecevables ou tombent dans la catégorie du langage non parlementaire », a soumis le président Milliken.

Cette décision a irrité au plus haut point le chef bloquiste qui a estimé que le président des Communes a du coup établi la norme des débats à venir entre les députés. M. Duceppe a toutefois promis de ne jamais se livrer à de telles « bassesses ».

« M. le président, je veux vous remercier, dans votre grande sagesse, d'avoir établi les balises des débats situant le terrain sur lequel nous pouvons nous avancer (...) De notre côté, nous ne nous abaissons pas jusqu'où vous nous permettez de nous abaisser et nous ne rejoindrons jamais dans l'indignité et la bassesse les propos du premier ministre que vous permettez dans votre grande sagesse », a affirmé M. Duceppe.

Le chef bloquiste a conclu sa déclaration sur un ton tout aussi indigné. « Je vous remercie de votre très grande compréhension et de

créer un climat ici qui favorise la démocratie. Merci infiniment », a-t-il dit. M. Milliken a rétorqué au chef bloquiste en empruntant un ton quasi identique. « Le président apprécie toujours l'appui des honorables députés en exerçant ses devoirs. »

Le premier ministre Chrétien était absent des Communes au moment où le président a rendu sa décision. Plus tôt durant la période de questions, il a invoqué la frustration pour expliquer la teneur de ses propos, sans toutefois les répéter, lorsqu'il a été interpellé par le chef bloquiste à ce sujet.

M. Duceppe a cherché à savoir si, aux yeux du premier ministre, des acteurs internationaux tels que le premier ministre de la Grande-Bretagne, Tony Blair, qui ont aussi réclamé des Américains qu'ils respectent la convention de Genève, sont, comme le Bloc québécois, « des amis des terroristes ».

« Ce que j'ai dit hier et que je voudrais répéter, c'est que je suis un peu frustré. Pendant que je vois des soldats qui, ce soir ou la semaine prochaine, seront devant des combattants en situation de guerre, leurs familles ici au Canada et eux-mêmes voient un Parlement qui est intéressé par l'autre côté de la médaille, plutôt que de s'intéresser au vrai problème : la bataille contre les terroristes », a déclaré le chef du gouvernement libéral.

La réplique de M. Duceppe ne s'est pas fait attendre. « Monsieur le président, quand on est frustré, on devrait se contrôler et essayer de réagir de façon polie et rationnelle. »

Arrivée de 28 nouveaux détenus à Cuba

BASE DE GUANTANAMO — Un nouveau groupe de 28 prisonniers d'Afghanistan est arrivé hier après-midi à la base navale américaine de Guantanamo à Cuba, portant à 186 le nombre des détenus sur place, a constaté l'AFP.

Six prisonniers — membres présumés d'Al-Qaeda ou talibans — ont été transportés sur des brancards depuis l'avion cargo, un C-141 parti mercredi de Kandahar (Sud de l'Afghanistan).

Le vol, le septième transfert de prisonniers d'Afghanistan, a duré 25 heures, selon une source militaire.

Le pont aérien vers Guantanamo avait commencé le 11 janvier et avait été suspendu le 22 janvier.

Tous les détenus, vêtus d'une combinaison orange, étaient entravés aux pieds, avec des menottes aux poignets, portaient un bonnet et avaient des lunettes empêchant de voir.

MONDE



EXPRESS INTERNATIONAL

Tchéchénie | Série noire

SEPT PERSONNES — deux médecins et cinq militaires — ont été tués hier dans la chute d'un hélicoptère russe en Tchéchénie, le quatrième écrasement d'un appareil dans la république indépendantiste subie par les forces fédérales en moins de deux semaines. Plusieurs hélicoptères de l'armée russe ont été abattus par les rebelles depuis le début de la nouvelle offensive lancée le 1er octobre 1999 par Moscou pour mettre fin au pouvoir des indépendantistes en Tchéchénie. Cette série d'accidents « illustre l'état de délabrement de l'armée russe qui mène une drôle de guerre contre un ennemi invisible avec des objectifs flous », a également expliqué l'expert militaire Alexandre Golts. — d'après AFP

Ukraine | Meurtres de députés

L'EX-PREMIER ministre ukrainien Pavlo Lazarenko, aujourd'hui incarcéré aux États-Unis, a payé l'équivalent de près de 3 millions de dollars pour les meurtres de deux députés, a affirmé hier l'adjoint du procureur général d'Ukraine, Mikola Obikhod. Il a versé 2 millions pour l'assassinat d'Evhen Chicherban, un parlementaire riche abattu en 1996 avec sa femme à Donetsk (est), et 850 000 dollars pour le meurtre à Kiev en 1998 de Vadim Hetman, député et ex-président de la Banque centrale. Le Parquet a lancé en septembre 2001 un mandat d'arrêt contre Lazarenko, au pouvoir entre juin 1996 et juillet 1997, pour ces assassinats. Il est aussi accusé de détournement de fonds publics. — d'après AFP

France | Le Pen promet

« DONNER LA parole au peuple, je m'y engage ! » Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, a dévoilé hier les thèmes des cinq référendums qu'il tiendrait en cas de victoire à la présidentielle. Du rétablissement de la peine de mort au retour du franc, le candidat tente de se forger une image de démocrate. « Il n'est que temps de promouvoir la grande République référendaire que la situation exige et que nos compatriotes appellent de leurs vœux », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse au siège du FN à Saint-Cloud. « Il faut sortir de cette paralysie » et « rendre la parole au peuple » par « association directe aux grandes décisions ». — d'après AP

Un colonel vénézuélien arrêté après avoir exigé la démission de Chavez

GILLES PAQUIN

Un colonel des Forces aériennes du Venezuela a été arrêté hier après avoir accusé le président Hugo Chavez d'être à la tête d'un gouvernement « non démocratique » et exigé sa démission.

« Le président doit partir, il doit démissionner et avant de le faire il, il doit déclencher des élections pour laisser le pays entre les mains de civils », a déclaré le colonel Pedro Luis Soto lors d'un forum sur la liberté d'expression.

Le militaire d'active a affirmé représenter l'opinion de « 75 % des officiers, des sous-officiers et des troupes ». Il a noté qu'on ne pouvait pas dire qu'il y avait une démocratie dans un pays où « le président manipule la Cour suprême, l'Assemblée nationale et les forces armées ».

Il a toutefois exclu un coup d'État militaire en soulignant que « l'armée est démocratique ».

« Le président Chavez n'a pas le droit de détruire 44 ans de démocratie. Tous les citoyens du Venezuela doivent défendre la liberté sur tous les plans », a dit Soto.

« Chavez n'est pas le propriétaire du pays. Il a été élu pour mettre en place un modèle de gouvernement susceptible d'en remplacer un qui était épuisé, mais un modèle meilleur », a souligné Soto.



Photo AFP

Le colonel Pedro Soto.

Le colonel Soto a affirmé qu'il ne craignait pas de faire l'objet de représailles en raison de ses déclarations.

« Je préfère vendre des journaux aux coins des rues mais être libre », a-t-il dit.

Le discours de Soto semble faire écho aux propos formulés par le Secrétaire d'État américain, Colin Powell, plus tôt cette semaine. Mardi, Powell a critiqué le style de gouvernement de Chavez et lui a reproché de se rendre dans des pays dirigés par des régimes « despotiques ».

« Certains des gestes du président Chavez nous ont inquiétés, de même que sa

compréhension de ce qui est un système démocratique », a déclaré Powell devant la Commission des relations extérieures du Sénat.

Rentré chez lui, le colonel a précipitamment quitté son domicile dans l'après-midi vêtu en civil, dans une voiture qui a été interceptée peu après par la police militaire. Toute la scène a été filmée par Globovision.

Aux journalistes présents sur place, Pedro Soto a lancé que le Venezuela avait un régime « fasciste et totalitaire », avant d'être arrêté et emmené probablement, selon Globovision, au siège de la Direction du renseignement militaire (DIM).

L'inspecteur général des forces armées, le général Lucas Rincon, a qualifié « d'incident isolé » les propos tenus par le colonel et affirmé qu'il n'y avait « pas un tel mécontentement » au sein des forces armées.

Le ministre de la Défense José Vicente Rangel a renchéri en affirmant que « un calme absolu et la tranquillité » régnaient dans les casernes du pays. Le cas du militaire irrespectueux va être pris en charge par le Parquet, a-t-il expliqué avant d'avertir : « Que personne ne dise demain qu'il y a eu un affrontement ».

Le ministre des Relations extérieures du Venezuela, Luis Alfonso Davila, a rejeté les critiques de Powell. Selon lui, la politique du Venezuela n'a jamais été de demander la permission à un autre État avant d'établir sa politique étrangère de manière souveraine.

Les juges de la Cour suprême de l'Argentine sur la sellette

d'après AFP

BUENOS AIRES — Une commission de la Chambre des députés argentine s'est prononcée hier à l'unanimité en faveur de l'ouverture d'une procédure de destitution de la Cour suprême de justice, dont les neuf membres sont accusés de manquement à leurs devoirs.

La commission, formée de 31 parlementaires, a accepté d'examiner 40 plaintes contre les membres de la Cour, a annoncé à la presse le président de cette instance parlementaire, Sergio Acevedo, qui a fait part de la « volonté » des parlementaires de « mettre en accusation et de suspendre » les juges.

Il a ajouté qu'après examen des plaintes, la commission proposera à la Chambre des députés de voter une résolution en faveur de leur mise en accusation.

Considérée comme corrompue, la plus

haute instance judiciaire du pays est notamment accusée de collusion avec l'administration de l'ex-président Carlos Menem (1989-99), qu'elle a libéré en novembre dernier après 167 jours de détention pour son implication présumée dans des trafics d'armes.

La Chambre des députés avait décidé il y a huit jours de constituer la commission parlementaire afin d'examiner les nombreuses accusations formulées contre la Cour, l'une des cibles principales ces deux derniers mois des manifestations organisées en Argentine.

Le lendemain, la Cour suprême avait rendu un verdict déclarant contraires à la constitution les restrictions bancaires instaurées au début de décembre par les autorités pour éviter une fuite de capitaux. Le président Eduardo Duhalde avait alors accusé la Cour de « faire du chantage » pour tenter d'empêcher la tenue au

Congrès d'un procès contre ses juges.

Le verdict de la Cour suprême avait contraint le gouvernement à retarder de 48 heures l'annonce de son plan économique anticrise, finalement annoncé dimanche soir.

Le processus de destitution des magistrats pourrait demander jusqu'à six mois, bien que nombre de parlementaires souhaitent le voir aboutir au plus tôt.

Pour être adoptée, la proposition de mise en accusation de la commission parlementaire doit recueillir les voix des deux tiers des députés. Une majorité similaire est également requise du Sénat pour l'adoption finale de la proposition de mise en accusation.

cyberpresse.ca Pour bien comprendre la crise que traverse l'Argentine, consultez notre dossier à

www.cyberpresse.ca/argentine

Important encan public et commercial à court délai

Encan de tapis et œuvres d'art

Encan autorisé ouvert au public
(Enchère sans mise à prix)

Tapis persans et asiatiques noués à la main

Lots provenant de 2 conteneurs maritimes! Évaluation à plus de 1 750 000 \$

3024884

Exposition Unorex 2001 annulée

LE SERVICE DES DOUANES ET IMMIGRATION DES ÉTATS-UNIS a refusé d'accorder un visa d'affaires à plus de 60 administrateurs délégués de Téhéran (Iran) représentant des sociétés participant à cette exposition. En conséquence, les administrateurs locaux ont résilié leur contrat, entraînant ainsi l'annulation complète de cette exposition et laissant de grandes quantités de marchandises expédiées d'outre-mer invendues. En raison de la faiblesse du marché de gros et afin d'assurer la vente de ces biens pour honorer les engagements outre-mer, les parties responsables de The United Oriental Rug Exposition ont déterminé que cet encan s'imposait afin d'éviter la faillite. De nombreux lots seront vendus sans

Aucune mise à prix - Aucune réserve

Cargaison de tapis persans noués à la main de grande valeur

Préparez-vous à en profiter. Arrivez tôt car le nombre de places est limité.

Avis aux collectionneurs, investisseurs, marchands et amateurs d'art

Placement initial - Liste des biens en garantie - tapis d'Iran, Kashan, Isfahan, Tabriz, Nain, Qum, Mashad, Kirman, Bidjar, Sarough et tapis de plusieurs autres régions, tapis tribaux et tapis de passage. Toutes dimensions imaginables

Commentaires de l'encanteur - collection de tapis rares et uniques, Qum de laine Kurk, Isfahan à base de soie, Tabriz de qualité, joyaux tels qu'anciens Serapi, Kashan, Royal Kirman, Yazdi, Tabriz, Farahan, Kasak, Mashad, Kashan, plusieurs tapis de très grandes dimensions, antiques et semi-antiques.

Vente complétée par une collection rare du Groupe des Sept, gravures à tirage limité et huiles originales jointement encadrées, miroirs de qualité et plus encore!

Encan à 13 h 30 - Inspection à 12 h 30 - Stationnement gratuit - Entrée libre

ENCAN : CENTRE DE CONGRES RENAISSANCE

7550, boul. Henri-Bourassa Est, Anjou (Québec)

2 jours! Pour itinéraire seulement, composer le (514) 352-1818 (suivre les panneaux)

Dimanche, 10 février 2002, 13 h 30

lundi, 11 février 2002, 19 h

INSPECTION 1 HEURE AVANT L'ENCAN CHAQUE JOUR

PAIEMENT : MASTERCARD, VISA, ARGENT COMPTANT, CHEQUE CERTIFIÉ

Chaque article sera adéquatement étiqueté et certifié authentique. Marchandises bon état garanti sur le champ. Toutes les taxes et les droits d'importation ont été acquittés au port d'arrivée. Identification adéquate exigée à l'inscription. Commission d'achat de dix pour cent en sus. Vente soumise à lots ou en bloc et dans d'autres réserves que l'encanteur annonce. Avis aux marchands - certificat exigé pour exonération de taxe. Master Global Auctions Ltd.

loto-québec

lotto 649

Tirage du 2002-02-06

6/6	2	6 000 000,00 \$
5/6+	6	189 416,90 \$
5/6	455	1 998,20 \$
4/6	26 515	65,70 \$
3/6	491 466	10,00 \$

Complémentaire: (32)

Ventes totales: 27 758 530 \$

Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$

Québec 49

Tirage du 2002-02-06

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	38	500,00 \$
4/6	2 009	50,00 \$
3/6	39 374	5,00 \$

Complémentaire: (30)

Ventes totales: 1 054 663,50 \$

Lots bonis Double Jeu*

Tirage du 2002-02-06

03	27	33	41	163	306,75 \$
10	12	31	38	117	213,68 \$
07	19	30	44	132	189,39 \$

*Seules les adhésions participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Banco

Tirage du 2002-02-07

02	04	05	07	09	13	21	22	26	30
31	36	37	40	42	55	61	62	68	70

Extra

Tirage du 2002-02-07

3	308	4	1425	NUMÉRO: 975362	NUMÉRO: 174458
---	-----	---	------	----------------	----------------

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

3024732

promoteur Lic.: RBO 8270-9064-24

Les maisons de ville Laurentiennes

PLACE ADAGIO, NOUVEAU ST-LAURENT

ARCHITECTURE ORIGINALE, ÉLÉGANTES ET CHALEUREUSES

Plusieurs modèles, 1 380 à 2 025 pi car., 2, 3 ou 4 chambres, immenses salons éclairés, cuisines et salles de bain spacieuses, garages doubles et terrains privés aménagés inclus, possibilité de grandes mezzanines.

À partir de 169 000 \$ taxes incluses.

Tous les jours de 13 h 30 à 17 h 30

7030 boul. Henri-Bourassa O. / www.rodimax.com

(514) 832-0494/336-1811

... Et si vous payez plus de 900 \$ de loyer, nous avons une très belle propriété pour vous!

3024746

Élections régionales cruciales en Inde la semaine prochaine

d'après AFP

NEW DELHI — Des élections régionales cruciales pour la stabilité du gouvernement du premier ministre Atal Behari Vajpayee se dérouleront la semaine prochaine en Inde sur fond de tension avec le Pakistan voisin. Plus de 121 millions d'électeurs sont appelés à choisir leurs représentants aux assemblées de quatre États de l'Union : Manipur (Nord-Est), Punjab (Nord-Ouest), Uttaranchal et Uttar Pradesh (Nord).

Tous les regards seront tournés vers ce dernier, bastion de l'hindouïsme, mais aussi État le plus peuplé du pays et le plus important en termes de politique nationale. « Quiconque dirige l'UP (Uttar Pradesh), dirige New Delhi », dit la maxime politique qui sera cette fois encore soumise à l'épreuve des faits.

Les sondages indiquent que le parti nationaliste BJP de Vajpayee risque non seulement de perdre le contrôle de la législature, mais aussi son statut de premier parti de l'État.

Avec ses plus de 166 millions d'habitants, l'Uttar Pradesh représenterait le sixième plus grand pays du monde s'il était indépendant. La présence d'une importante communauté musulmane et la question des castes pèsent sur le scrutin dans cette région du nord de l'Inde.

Selon des enquêtes d'opinion, les électeurs pourraient donner une majorité de sièges au Parti socialiste, dont le principal électeur est composé de musulmans et de paysans des classes inférieures. Le BJP a réagi en faisant appel au patriotisme des électeurs à la faveur du face à face qui oppose l'Inde et le Pakistan.

Les réunions électorales du BJP font largement appel à la rhétorique antipakistanaïse et agitent le spectre de la menace terroriste que seuls les nationalistes hindous seraient capables de contrer. Les critiques ont accusé Vajpayee et son parti de jouer les va-t-en-guerre et d'attiser le nationalisme à des fins électorales dans la perspective du scrutin de l'Uttar Pradesh.

COMMENT GÉRER VOS PLACEMENTS QUELLE QUE SOIT LA CONJONCTURE

FAITES LES PREMIERS PAS, APPELEZ-NOUS POUR OBTENIR VOTRE GUIDE GRATUIT.

1 888 293-5037

Groupe Investors

DES SOLUTIONS À VOTRE MESURE™

Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers au Québec et Services Financiers Groupe Investors Inc. ailleurs au Canada.

TM/Marques de commerce de Groupe Investors Inc. Utilisation sous licence par les sociétés affiliées.

3024893

Bush refuse de couper les ponts avec Arafat

Des juifs américains réclament la fin de l'occupation des territoires palestiniens

JOONEED KHAN

Le premier ministre d'Israël de droite Ariel Sharon, secondé par le chef travailliste Benjamin Ben-Éliézer, qui est aussi ministre de la Défense, est venu hier soir à la Maison-Blanche demander au président des États-Unis George Bush de « couper les ponts » avec le président palestinien Yasser Arafat.

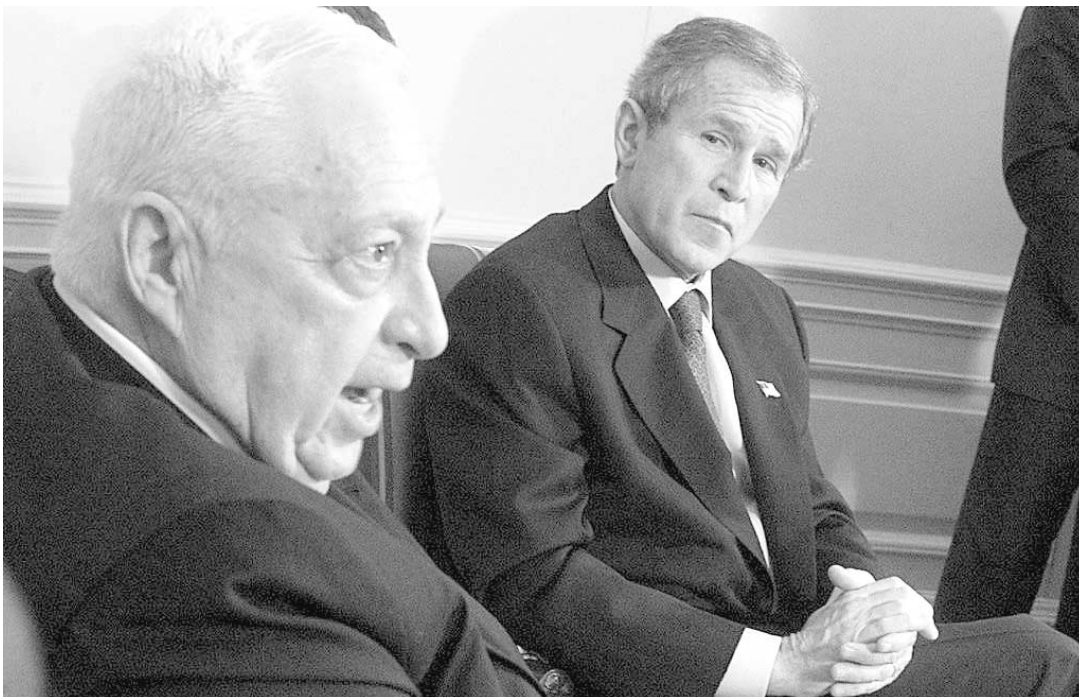
À l'issue de la rencontre avec Sharon, sa quatrième en un an alors qu'il n'a toujours pas reçu Arafat, Bush s'est contenté de déclarer qu'il « continuerait de maintenir la pression sur Arafat pour le convaincre de prendre des mesures concrètes, sérieuses et réelles, contre les activités terroristes ».

Avant la rencontre, le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer, avait affirmé que « le président dira clairement (à Sharon) que les États-Unis resteront engagés avec l'Autorité palestinienne ».

La démonstration d'unité nationale israélienne était contestée entre-temps par divers secteurs de la communauté juive.

« Ces 10 derniers jours, plus de 167 officiers réservistes de l'armée israélienne ont dit non à Sharon », écrivait le rabbin Michael Lerner, éditeur de la prestigieuse revue libérale *Tikkun*.

Dans l'article, disponible par courriel à partir du site Web www.tikkun.org, Lerner annonce que « plus de 700 Américains ont constitué il y a deux semaines une communauté de juifs libéraux et progressistes et lancé une campagne nationale pour mettre fin à l'occupation (des territoires palestiniens), démanteler les colonies de peuplement, et soutenir des réparations pour les réfugiés dans un nouvel esprit de générosité ».



Le président des États-Unis, George W. Bush, a rencontré hier le premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, à la Maison-Blanche.

envers le peuple palestinien ».

« La campagne comprend un jeûne de solidarité avec les officiers de réserve à l'occasion de la Pâque juive, le 27 mars, et un appel aux juifs du monde pour qu'ils organisent des séances de réflexion sur la situation au Proche-Orient le soir du 27. »

De son côté, la congrégation juive antisioniste Netourei Karta International a participé hier, à Washington, à un rassemblement d'une Coalition d'organisations d'Américains arabes et musulmans pour protester contre l'occupation israélienne et réclamer la naissance d'une Palestine libre.

« Le sionisme est une violation de la Torah

qui condamne le peuple juif à expier ses péchés dans l'exil et une entreprise politique qui a échoué », a déclaré le rabbin Yisroel Dovid Weiss, porte-parole du NKI. « N'a-t-on pas fait couler assez de sang juif et palestinien ? N'est-il pas temps de repenser toute l'entreprise sioniste ? », a-t-il demandé.

Le voyage de Sharon à Washington s'est déroulé sur fond de violences persistantes au Proche-Orient : le Hamas revendiquait une attaque qui a fait trois morts israéliens dans la colonie de Hamra, la veille, alors que Sharon était en vol ; des chasseurs F-16 israéliens ont riposté avec des missiles sur une prison et un complexe administratif palesti-

niens à Naplouse, faisant 11 blessés ; des hélicoptères israéliens bombardaient hier un autre bâtiment palestinien dans la ville ; et hier soir, un engin explosait à un barrage de l'armée israélienne près de Bethléem, les Palestiniens affirmant que c'était un attentat suicide.

Malgré son refus de rencontrer Arafat, assiégé depuis deux mois dans la ville de Ramallah, Sharon avait préparé sa visite chez Bush en rencontrant secrètement, la semaine dernière, trois des proches collaborateurs du président palestinien.

Quant à Ben-Éliézer, il a précédé Sharon à Washington où il a rencontré hier le vice-président Dick Cheney, le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, et la conseillère de Bush pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice. Le chef travailliste a affirmé que ses interlocuteurs ont reconnu que « parler à Arafat, c'est perdre son temps ». Mais M^{me} Rice a estimé que l'isolement d'Arafat « pourrait le renforcer au lieu de le neutraliser ».

Dans son article, le rabbin Lerner ne mentionne pas Ben-Éliézer. Mais il accuse son prédécesseur Shimon Peres, ministre des Affaires étrangères de Sharon, d'être « la feuille de vigne de légitimité pour des politiques de répression qu'aucun précédent gouvernement travailliste n'aurait soutenues ».

Il fait par contre l'éloge de Yossi Beilin, l'architecte des Accords d'Oslo, « qui a démissionné comme député travailliste plutôt que de servir un parti tournant le dos à la paix ». Il ajoute que Oslo avait promis aux Palestiniens un État dans les territoires occupés en 1967, soit sur 22 % de la Palestine, et que même Ehud Barak n'avait pas honoré cet engagement.


Enfin, dit-il, « Sharon a cloué son propre cercueil en démontrant la futilité de répondre à la terreur par l'escalade des violences contre les civils palestiniens, en bulldozer les maisons, en expropriant les terres, en intensifiant les assassinats ciblés, et en souhaitant publiquement avoir tué Arafat ».

Plus de wow pour 198 dollars.



Votre argent fait du chemin en Echo.

- Moteur de 1,5 L DACT et 108 ch, VVT-i
- Deux coussins gonflables
- Excellente économie de carburant : 7,0/5,5 L/100 km – 40/51 mi/gal. Ville/Route^{††}
- Assistance routière
- Véhicule à faibles émissions
- AM-FM avec lecteur de CD
- Plein réservoir d'essence
- Tapis protecteurs

ECHO 2002
ACCÈS  **TOYOTA**

1 888 TOYOTA-8 • aces.toyota.ca



Toyota Canada et ses concessionnaires sont fiers de commander le programme La classe en plein air dans les écoles canadiennes.



\$ 0 comptant 198 \$* par mois/location.

Plans de location/financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. ^{††}Cotes de consommation (ville/route) basées sur la 2^{ptes} Echo de l'année-modèle 2002 pour le moteur indiqué. * La location est basée sur une location-bail de 60 mois et un taux de location de 4,7 % sur la 2^{ptes} Echo (modèle AT123M-A avec boîte manuelle) et un acompte de 0. Premier paiement et dépôt de garantie de 250 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 11 864 \$ et prix de l'option d'achat de 5 493,15 \$ basés sur un maximum de 120 000 kilomètres. Des frais de 0,07 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. En fonction d'un PDSF de 13 996 \$. La location comprend un maximum de 945 \$ pour frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offres valables sur tous modèles 2^{ptes} Echo 2002 neufs, loués ou achetés avant le 31 mars 2002. Certaines conditions s'appliquent. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Pour en finir avec les préjugés



MICHÈLE OUIMET

michele.ouimet@lapresse.ca

« Le sentiment d'exclusion d'un enfant qui a une mère lesbienne ou un père gai ne découle pas du fait qu'il ait un parent homosexuel mais plutôt que cette réalité familiale est passée sous silence comme si nous n'existions pas. (...) Où était ma place ? Nulle part. J'ai été obligé de la forger contre des vents et des marées de préjugés. »

Le témoignage de Ludovic Mailé-Prévost, un garçon de 19 ans qui a vécu avec une mère lesbienne, a bouleversé les membres de la commission parlementaire à Québec qui étudie l'avant-projet de loi sur l'union civile. Même s'il s'est battu contre un montagne de préjugés et qu'il a encaissé les railleries de ses camarades à l'école, Ludovic est fier de sa mère et il demande au ministre de la Justice, Paul Bégin, d'accorder aux couples homosexuels le droit d'adopter des enfants.

Rassurons les âmes sensibles, Ludovic n'est pas gai.

M. Bégin veut franchir un grand pas avec l'union civile. Il est fier de son projet et il clame qu'il est l'un des plus progressistes au monde. C'est vrai. Mais le ministre a l'autocongratulation facile. Même s'il accorde le quasi-mariage aux homosexuels avec la panoplie de droits qui en découlent, il refuse de briser un tabou : leur permettre d'adopter des enfants.

De peur de bousculer la société québécoise, le ministre s'est arrêté à mi-chemin. Pourquoi les gais n'auraient-ils pas les mêmes droits que les hétérosexuels ? Pourquoi seraient-ils traités autrement ?

■ ■ ■
Permettre aux homosexuels d'adopter des enfants. Cette simple mention soulève des préjugés tenaces. Tout de suite, les opposants brandissent le bien de l'enfant. Ne risque-t-il pas d'être perturbé, pire de devenir gai ? Pourra-t-il être équilibré, bien réussir à l'école, ne pas être agressif et développer une identité sexuelle solide ? Et que fait-on du sacro-saint modèle papamaman-enfant indispensable pour fabriquer des enfants bien dans

leur peau ?

Préjugés, a tranché la Société américaine de pédiatrie qui a publié, cette semaine, une étude basée sur 20 ans de recherche. La Société, qui regroupe 55 000 médecins, met au panier les idées préconçues. Scientifiquement, elles ne tiennent pas la route.

Non, les enfants élevés par des parents de même sexe ne deviennent pas gais. Oui, ils sont équilibrés. Du moins tout autant que les enfants élevés par des hétérosexuels. L'alcoolisme, l'absence d'amour, la violence perturbent. Pas l'orientation sexuelle des parents.

Les pédiatres ont scruté à la loupe le comportement de 300 enfants élevés par des lesbiennes. Aucun n'a affiché une identité sexuelle trouble. Les chercheurs ont comparé ces enfants avec des petits élevés par des mères hétérosexuelles. Ils n'ont dénoté aucune différence entre les deux groupes dans le choix des jouets, des activités, des vêtements et des amis.

Ces constats ébranleront-ils les sceptiques ? Peut-être. Chose certaine, cette question divise profondément les Québécois. À peine 53 % de la population accepte l'idée que des gais adoptent des enfants.

Si le Québec va de l'avant, il rejoindra la moitié des provinces canadiennes qui ont déjà modifié leurs lois. Certaines se sont fait pousser dans le dos par les tribunaux. Les couples homosexuels ont le droit d'adopter un enfant, ont statué les juges. Affirmer le contraire va à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Le Danemark, l'Islande, les Pays-Bas et la Norvège accordent des droits parentaux aux couples de même sexe. Aux États-Unis, le Vermont, le Connecticut et la Californie permettent aux gais d'adopter l'enfant de leur partenaire.

Les mentalités évoluent lentement. Dans les années 1960, l'homosexualité était considérée comme un crime au Canada. Pendant longtemps, seules les grandes folles, c'est-à-dire les « tapettes » caricaturales donc inoffensives, passaient à la télévision. Aujourd'hui, le téléroman *La Vie, la vie* a créé des personnages d'homosexuels crédibles, sensibles et attachants qui vivent les mêmes drames que les hétérosexuels. Il était temps. Il ne reste plus qu'à leur accorder les mêmes droits. Qu'est-ce que Québec attend ?

Politicailleries (6)



ANDRÉ PRATTE

apratte@lapresse.ca

Aux Communes mercredi, Jean Chrétien a accusé les députés bloquistes d'être des « défenseurs des terroristes. » L'accusation est tellement grosse qu'on pourrait en rire. Pourtant, de tels propos n'ont rien de drôle. Venant du chef du gouvernement, ils sont inadmissibles.

Il se dit plein de choses déplorables dans nos parlements. C'est en partie parce que nos représentants s'y comportent en batailleurs de rue que leur crédibilité s'est effritée.

Les députés invoqueront la vigueur des débats, qui fait perdre les pédales même aux plus posés. Ce n'est pas ce dont il s'agit ici. L'incident est survenu au début de la période de questions. Il n'y avait rien de provocateur dans la question de Gilles Duceppe. Le sujet — le sort des prisonniers de Guantanamo — était important.

Réponse de M. Chrétien : « Ce n'était pas imprudent de la part du gouvernement, dans le combat que nous menons contre les terroristes,

de prendre la part des gens qui ont été attaqués et de ne pas devenir les défenseurs des terroristes, comme l'a fait le Bloc québécois. »

L'association est injuste. Elle est aussi malheureuse, quand on sait qu'aux yeux de certains Canadiens, les souverainistes ne sont pas loin, justement, d'être des terroristes. Alors qu'en réalité, les gens du Bloc, quelque reproche qu'on puisse leur faire par ailleurs, sont tout à fait respectueux de la démocratie.

Hier, le premier ministre avait la chance de se racheter. Il aurait pu s'excuser, dire que ses mots avaient dépassé sa pensée. Il s'est contenté de préciser : « Je ne dis pas que parce qu'on défend la convention de Genève, on est pour les terroristes. Au contraire, je la défends moi aussi. » Ce qui n'enlève rien à l'affront de la veille.

Puis il a expliqué qu'il était « un peu frustré » parce que l'opposition ne se préoccupe pas « du vrai problème, la bataille contre le terrorisme ». Ce qui est manifestement faux.

La qualité de notre démocratie gagnerait beaucoup si nos élus contrôlaient mieux leurs élan partisans et pesaient davantage leurs mots. En ce domaine comme en d'autres, il incombe au premier ministre du Canada de donner l'exemple.

Politicailleries (7)

La circonscription québécoise de Frontenac a un nouveau directeur des élections : son ancien député fédéral, le bloquiste Jean-Guy Chrétien, défait il y a deux ans.

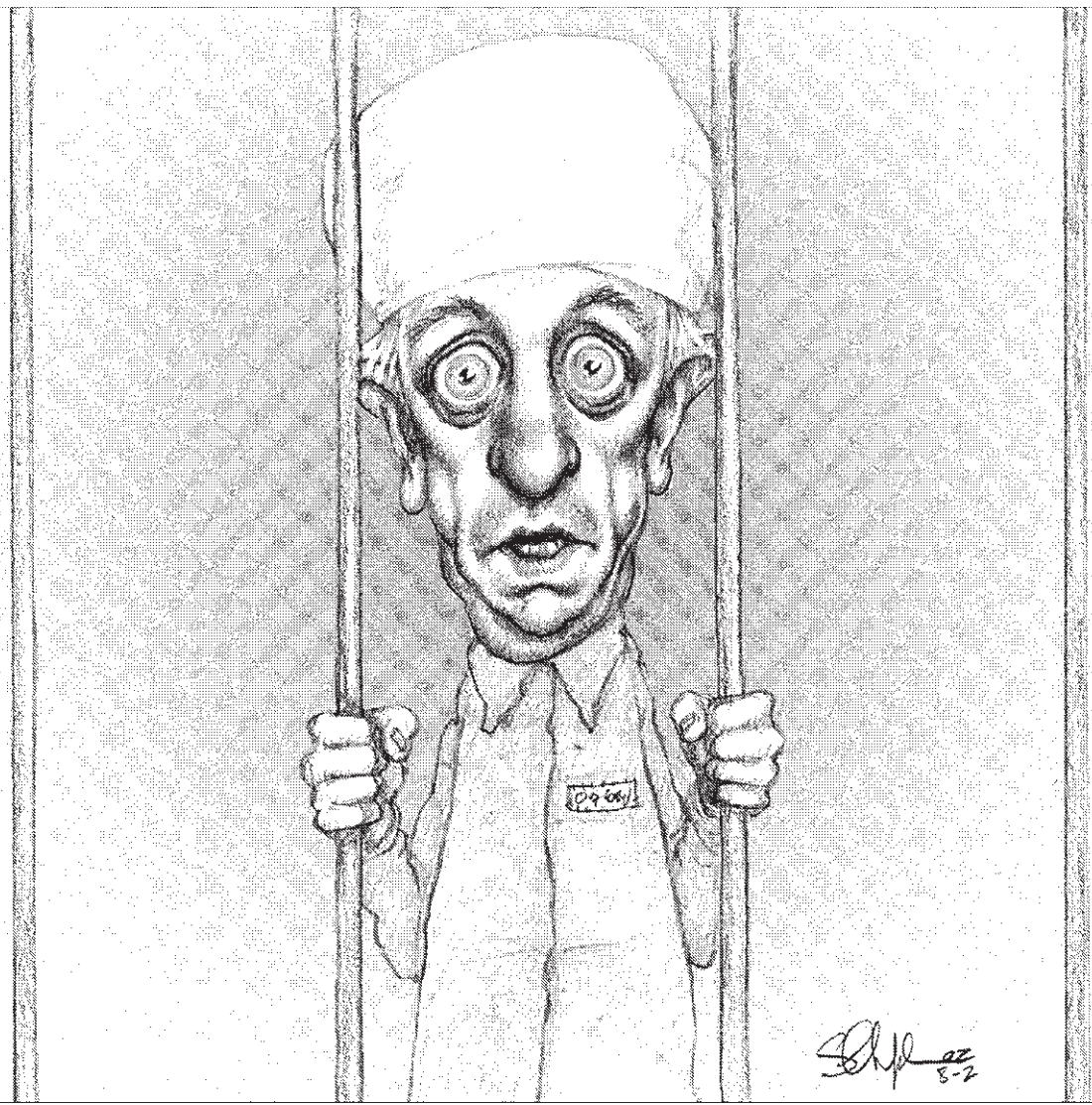
Ce choix a évidemment créé des remous dans l'opposition. Mais il devrait aussi inquiéter tous ceux qui se soucient de la crédibilité de cette fonction. Et de la conception que s'en font les responsables de cette décision.

Pour justifier cette nomination à

un poste où l'apparence de neutralité est presque aussi importante que la compétence, tout ce qu'on a trouvé à dire c'est qu'on a respecté les étapes d'un concours : examen écrit, entrevue et tamisage par un comité d'évaluation. C'est ça qui inquiète. Tant qu'à y être pourquoi pas Guy Chevette qui est disponible ? Ou éventuellement Pierre Paradis, Denis Coderre ou Stéphane Dion ?

Pierre Gravel

CHRÉTIEN REMET UN NOUVEAU PRISONNIER AUX AMÉRICAINS: LE MÉCHANT TERRORISTE D'AL-QAEDA, BEN DUCEPPE



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Jean Charest, docteur guérit tout

QU'IL EST réconfortant le bon docteur Charest. Il soigne par de belles paroles, une question de confiance. Quand il dit qu'il veut « réparer » le système de santé du Québec, il tient plus du « ramancheur » que du véritable spécialiste.

En fin de semaine, le Parti libéral du Québec et son chef ont dressé le constat de la situation que traverse le réseau québécois de la santé. On ne peut leur reprocher l'analyse de fond du problème : ils connaissent bien les problèmes.

Cela étant dit, où sont les solutions ? Le discours de Jean Charest ne tient pas la route car il n'a rien à proposer de neuf. Que ce soit la hausse des admissions dans les facultés de médecine ou en soins infirmiers, les soins de première ligne, tout cela est déjà envisagé par le gouvernement Landry. Seul hic : il faut trouver l'argent, c'est le nerf de la guerre.

Le bon docteur Charest et son assistant Marc Fournier, ne peuvent nous dire comment ils financeraient, eux, le système de santé. Leurs discours deviennent alors aussi clairs qu'une ordonnance de médecin !

YVES SAMSON

Un bonus pour un bébé

IL ME SEMBLE que c'est une insulte de se faire offrir un bonus pour mettre un enfant au monde. Toute femme intelligente et sensée aura des enfants lorsqu'elle sera prête. Dans les analyses que tous ces gens ont faites sur la question, il n'est pas fait mention de savoir qui s'est prévalu de ces bonus. Combien de couples pauvres ont eu un autre enfant pour avoir le bonus et tout cela sans réfléchir, ce qui fait qu'aujourd'hui un autre enfant se fait malmener par des parents qui n'en peuvent plus. J'aurais aimé qu'on fasse le tour de cette implication et non pas seulement dire combien cela a coûté et combien de bébés de plus il y a eu.

FRANCINE DE GAGNÉ

Un fédéralisme rentable... pour qui ?

UNE NOUVELLE consternante n'a pas fait beaucoup de bruit dernièrement. Voilà qu'on apprend que le fédéral aurait versé 2,8 milliards en trop à l'Ontario. La nouvelle en soi nous en dit long sur la compétence fédérale qui commet une telle erreur. Pensez-y, l'équivalent de trois stades olympiques ! Une bagatelle !

Encore plus consternant, le gouvernement de l'Ontario affirme avec arrogance qu'il ne remettra pas un sou de cette somme payée par tous les contribuables canadiens.

Encore plus consternant, on n'entend pas le fédéral réclamer cette somme. On ne prête qu'aux riches, pardon, on ne donne qu'aux riches. Encore plus consternant, ni les médias fédéralistes, ni les citoyens fédéralistes-provincialistes du Québec ne s'en scandalisent. Pourtant lorsque le ministre des Finances du Québec, M. Landry à l'époque, avait placé une somme de 800 millions, trois fois moins, en garantie pour parer à des coups difficiles, opération comptable qui lui a valu les félicitations de tous les économistes, on en a fait un scandale.

Quand on pense que le fédéral doit encore et toujours deux milliards au Québec pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS, somme que le fédéral refuse de verser à la Belle Province. Et surtout imaginons que ce soit le Québec qui ait jouté d'un tel surplus. Le fédéral s'empresserait de lui faire remettre la somme jusqu'au dernier sou. Et j'entends le tollé des fédéralistes-provincialistes qui se scandaliseraient que le gouvernement du Québec ait reçu une telle somme. Au contraire, la nouvelle ne fait même pas les manchettes.

NORMAND ROUSSEAU
Gatineau

cyberpresse.ca D'autres lettres dans notre forum interactif :
www.cyberpresse.ca/lecteurs

L'empire du bien... ou du mal ?

La fibre guerrière

MALHEUREUSEMENT, le 11 septembre a solidifié la fibre guerrière des Américains. La cote de popularité de Georges W. Bush ne ment pas : sa rhétorique guerrière semble séduire la population américaine. Pour preuve, elle l'appuie dans une campagne qui prend de plus en plus des allures de règlement de compte que de guerre au terrorisme.

En proférant des menaces injustifiées contre d'autres nations, M. Bush plonge le monde dans un état d'instabilité. Pourquoi vise-t-il l'Irak ? Toujours pour la même rengaine : Saddam Hussein est un tyran qui s'adonne à la production d'armes chimiques. Dans cette optique, M. Bush devrait aussi menacer Israël. Après tout, l'État hébreu constitue un important producteur d'armes chimiques et Ariel Sharron s'avère lui aussi un despote de la pire espèce.

Des opérations militaires contre l'Irak et l'Irak ne peuvent qu'accentuer l'épineux fossé qui se creuse entre l'Occident et le monde musulman. De plus, elles alimenteront assurément une haine qui pourrait faire basculer le monde dans la spirale de la violence. En ce moment, je redoute davantage Georges W. Bush que Saddam Hussein.

MATHIEU BEAUDOIN
étudiant à l'Université de Sherbrooke



Bush a raison

GEORGE W. Bush, malgré le simplisme de sa philosophie politique, a entièrement raison d'affirmer que la Corée du Nord, l'Irak et l'Iran forment un « axe du mal ».

Ces trois régimes despotiques et sanguinaires ont des centaines de milliers de morts à leur actif. La Corée du Nord, avec son stalinisme attardé, a provoqué une famine qui a coûté la vie à des centaines de milliers de malheureux. L'Iran, de son côté, appuie le terrorisme international : Hezbollah, Hamas, Jihad islamique, etc. L'Irak de Saddam Hussein a gazé des femmes et des enfants kurdes, a massacré des Chiites du sud du pays, emprisonne et torture ses opposants politiques, fabrique des armes de destruction massive, etc.

Les États-Unis rendraient un grand service à l'humanité en rayant de la carte ces régimes inhumains et corrompus. Les populations de ces pays accueilleraient en libérateurs l'armée américaine.

Mais l'esprit de Munich est encore puissant chez plusieurs en Occident.

Qui, au Québec par exemple, voudrait aller vivre en Irak ou en Corée du Nord ? Il faut cesser de traiter les dictatures avec respect.

PIERRE-P. LAROCHELLE
Saint-Jean-sur-Richelieu

Forum

Faut-il instaurer un *no-fault* médical?



> OUI

L'évolution des soins exige la mise en place d'un nouveau système d'indemnisation

YVES LAMONTAGNE

L'auteur est président du Collège des médecins du Québec.



LE COLLÈGE des médecins du Québec croit que le ministre de la Santé doit examiner la faisabilité d'un régime d'indemnisation sans égard à la faute, pour soutenir les victimes d'accidents thérapeutiques et pour réduire l'incidence de tels accidents.

Malgré les données sommaires, on peut conclure dès maintenant que les accidents de soins médicaux surviennent principalement parce que les soins sont beaucoup plus complexes qu'ils ne l'étaient. Les technologies et les normes de soins évoluent tellement rapidement qu'aujourd'hui les médecins doivent intervenir là où ils auraient baissé les bras hier. Les risques d'erreurs associés aux multiples interventions d'une panoplie de professionnels ont augmenté plus vite que la disponibilité des moyens de les dépister et de les éviter. En fait, même si les professionnels les plus compétents peuvent se tromper, les erreurs dites « médicales » sont, dans 85 % des cas, le résultat de mauvais procédés de soins ou de communications déficientes.

Conséquences dramatiques

Ces accidents peuvent avoir des conséquences dramatiques, allant jusqu'au décès de la victime. Il faut donc s'en préoccuper, les documenter, s'attaquer à leurs causes et mieux gérer les risques, toujours présents. Surtout, il faut donner à la victime toute l'aide dont elle a besoin. L'aider, cela signifie, bien sûr, éviter l'aggravation de son état et l'apparition de séquelles, mais cela implique avant tout de la reconforter, la soutenir et soutenir sa famille. Cela veut dire également expliquer à chacun ce qui s'est passé, une obligation déontologique que les médecins se reconnaissent plus que jamais.

Aider la victime, c'est aussi l'indemniser pour les conséquences d'une erreur de manière à lui permettre de demeurer la plus fonctionnelle possible. Puisque aucun régime d'indemnisation québécois ne pourvoit à ce besoin, certaines victimes entreprennent des démarches difficiles et coûteuses, sur les plans humain et financier, pour faire valoir leur droit à être justement compensées. Mais cela les relègue, une seconde fois, au rôle de victimes ; leur démarche les oblige, en effet, à ressasser leurs souvenirs pour les étayer publiquement ; à faire la démonstration, avec l'aide d'experts au service des avocats, qu'il y a eu une erreur attribuable à une négligence, qu'il y a des séquelles mesurables et qu'il y a une relation de cause à effet entre les deux ; à patienter plusieurs années pour obtenir un règlement qu'elles espèrent favorable. Ce règlement, les médecins poursuivis l'attendront, eux aussi, impatientement pendant longtemps. Seule une très petite fraction des victimes sont indemnisées, on comprend pourquoi.

Le coût des primes pour assurer les médecins québécois en l'an 2000 était d'environ 60 millions de dollars et les trois quarts de cette somme étaient à la charge du ministère de la Santé. Ici comme ailleurs, celui qui paie se demandera tôt ou tard s'il en a pour son argent. Pour en juger, il lui faudra évaluer la performance du système actuel fondé sur la responsabilité délictuelle et tirer les conclusions qui s'imposent. Mais cette performance se mesure-t-elle par la proportion du nombre de victimes indemnisées par rapport au nombre de celles qui auraient dû l'être ? Par les montants d'indemnisation versés ou épargnés ? Par le nombre de professionnels reconnus comme négligents par

les tribunaux ? Autant de questions sans réponse.

Le système actuel a-t-il vraiment l'effet dissuasif que certains veulent bien lui prêter ? Permet-il de garantir à la population une médecine de meilleure qualité ? Dans les faits, ce que l'on observe, c'est qu'il incite les médecins, déjà prudents, à prescrire des examens et des tests inutiles. À combien se chiffre cette médecine défensive pour les contribuables ? À des millions, sans doute. L'intérêt premier du médecin est d'aider le malade et non pas de lui nuire, et cela n'a rien à voir avec quelque effet dissuasif que ce soit. Et puis, si le pouvoir de dissuasion des tribunaux était si efficace, les voleurs de banques reviendraient-ils jamais en cour ? À cet égard, le processus disciplinaire des ordres professionnels, qu'il s'agisse du Collège des médecins du Québec ou du Barreau, reste encore la meilleure méthode dissuasive parce qu'il touche directement au permis d'exercice.

Enfin, rappelons que la moitié du montant des primes d'assurance sert à indemniser ces quelques victimes ; l'autre moitié, elle, sert à payer les avocats, les experts ainsi que les autres bénéficiaires de cette industrie qui, trop souvent, se chamaillent entre eux pour se refiler la faute.

Au fait, à qui donc profite le système actuel, aussi frustrant pour les victimes que pour les médecins et les contribuables ? Les arguments pour le défendre sont-ils si différents de ceux qui prévalaient au moment d'instaurer un *no-fault* en assurance-automobile ? Les avocats et les assureurs n'ont-ils pas intérêt à demeurer les apôtres de ce système ?

Du point de vue des médecins, l'évolution des soins exige la mise en place d'un nouveau système d'indemnisation. De nos jours, le médecin doit quotidiennement réconcilier les besoins de soins de ses patients avec les maigres ressources disponibles, tout en tenant compte des normes exigeantes de qualité de soins. En même temps, il a de moins en moins de contrôle sur la production des services de santé. Il veut bien admettre ses faiblesses, mais il sait qu'il faudra faire beaucoup mieux que de chercher des coupables pour cerner les risques d'accidents et les prévenir.

Au fond, la réforme de l'indemnisation des victimes d'accidents de soins n'aura de sens que si elle s'accompagne d'un plan d'assurance-qualité des soins appliqué dans chaque établissement de santé et auquel tous les professionnels de la santé devront participer. C'est peut-être ce qu'un *no-fault* peut apporter. Ne vaut-il pas au moins la peine de l'examiner ?



> NON

Il faut au contraire faciliter les poursuites des victimes

JEAN BLAQUIÈRE

L'auteur est avocat pratiquant dans le domaine du droit de la santé, de la responsabilité civile et de l'assurance.



LE COLLÈGE des médecins a récemment repris à son compte l'idée de la création d'un régime public d'indemnisation des victimes d'erreurs médicales, sans égard à la faute. Il semble donc que les médecins sont disposés à s'attaquer à l'infâme loi du silence existant dans le réseau de la santé en autant qu'ils ne soient plus poursuivis par leurs patients et qu'on cesse de mettre en doute leur compétence sur la place publique !

En ce qui a trait au gouvernement, on peut imaginer qu'il voudrait que l'on cesse d'associer les nombreux cas d'erreurs médicales au débordement des salles d'urgences, au manque d'effectif et à la mauvaise organisation des soins.

Avant d'envisager ce genre de réforme d'envergure, il y a lieu de se questionner sur l'opportunité d'établir un tel régime public d'indemnisation.

Les coûts

À ce jour, aucune étude n'a été réalisée au Canada ou au Québec relativement au nombre annuel de victimes d'erreurs médicales entraînant des complications significatives. En établissant une proportion avec les États-Unis, certains avancent la possibilité qu'il y ait au Canada 10 000 décès par année attribuables aux fautes médicales. Du point de vue des finances publiques, promouvoir l'établissement d'un régime public de compensation des victimes d'erreurs médicales sans préalablement disposer des renseignements permettant d'en évaluer les coûts est pour le moins irresponsable. Les Québécois ont appris avec l'expérience récente de l'assurance-médicaments à quel point les coûts liés à ce genre de réforme sont imprévisibles...

De plus, pour que ce genre de réforme soit justifiable, il faut démontrer qu'elle permettrait à un plus grand nombre de victimes d'obtenir plus rapidement des indemnités au moins équivalentes à celles déjà versées par le système actuel, au sein d'une structure souple, efficace et exempte de formalités administratives trop contraignantes.

Or, les divers modèles de système de compensation publique mis en place à ce jour n'ont pas atteint ces objectifs. À cet égard, il suffit de mentionner une chose toute simple. Dans l'établissement d'une structure de compensation publique, une approche trop libérale risque d'entraîner des coûts suffisamment importants pour mettre en péril le système lui-même. Pour assurer la viabilité financière d'un tel régime il faut, en ce sens, établir des critères qui en restreignent l'accessibilité et qui limitent le montant des indemnités disponibles.

L'exemple de la SAAQ

Au Québec, l'expérience du régime d'indemnisation des victimes d'accidents de la route sans égard à la faute illustre bien ce

problème. D'un point de vue compensatoire, le régime *no-fault* de la SAAQ repose sur un modèle d'indemnisation très restrictif et dispose d'une structure administrative loin de faire l'unanimité.

Qui ne connaît pas un accidenté de la route aux prises avec ce lourd appareil administratif ? Qui n'a pas été témoin de graves injustices commises par les agents d'indemnisations de cet organisme ? Combien d'accidentés n'ont pas réussi à faire la preuve de l'existence de leur préjudice ou de son lien avec l'accident ? Combien d'experts médecins payés par la SAAQ ont contredit avec complaisance le diagnostic des médecins des accidentés ? Combien de victimes ont dû s'engager dans un coûteux processus de révision et d'appel des décisions les affectant devant des instances qui n'offrent pas toutes les garanties d'impartialité ? En fait, ce régime public a fait des accidentés de la route une catégorie de victimes sous compensées par rapport aux autres victimes qui peuvent bénéficier du principe de la réparation intégrale du préjudice subi applicable devant les tribunaux de droit commun.

Au-delà de ce désavantage pour les victimes, l'instauration d'un régime public d'indemnisation en matière médicale serait par ailleurs susceptible d'avoir un impact négatif sur les standards de pratique. Il est en effet connu que l'existence des recours en responsabilité civile incite les médecins à adopter une pratique prudente, que d'aucuns qualifient même de défensive. À l'inverse, l'élimination des recours civils serait susceptible de générer un relâchement de la part des professionnels qui, à terme, affecterait la qualité des soins. Or plutôt que d'instaurer un régime susceptible d'entraîner une telle déresponsabilisation professionnelle, il apparaît préférable de mettre en place des mesures visant à réduire le nombre d'erreurs médicales.

D'autres avenues

L'idée d'instaurer un régime public d'indemnisation tient aux contraintes qui restreignent l'accessibilité à la justice : les délais, le fardeau de preuve en matière de responsabilité civile et, dans une certaine mesure, les coûts constituent pour plusieurs victimes des obstacles qui les empêchent d'obtenir réparation.

Or, il serait facile, beaucoup plus efficace et moins coûteux d'adopter des mesures visant à éliminer ou réduire ces contraintes afin de faciliter les poursuites des victimes ou de leurs proches dans le cadre de notre système judiciaire actuel. Alléger le fardeau de preuve des victimes, réduire les délais liés à la procédure, étendre l'initiative du Collège des médecins en matière de transparence, en imposant par exemple aux établissements l'obligation de dévoiler les rapports d'évaluation de l'acte médical suite à un décès ou à une complication, limiter le nombre de médecins experts engagés par les assureurs des hôpitaux et des médecins et leur imposer de strictes obligations d'impartialité, et favoriser un regroupement des régimes d'assurances des médecins et des hôpitaux sont quelques-unes des mesures que l'on pourrait mettre en place pour favoriser l'indemnisation des victimes d'erreurs médicales.

Les tribunaux de droit commun ont toujours offert une plus grande garantie en ce qui a trait aux règles de justice. Leur mode de fonctionnement peut réussir plus efficacement à compenser les victimes en fonction de chaque situation particulière. Aucune structure administrative, aussi lourde et coûteuse soit-elle, n'a permis à ce jour d'atteindre un tel objectif.

L'Ontario remboursera la plupart des frais juridiques de S.O.S. Montfort

SYLVAIN LAROCQUE
Le Droit

Nouvelle victoire pour l'hôpital Montfort. La Cour d'appel de l'Ontario a ordonné hier au procureur général de la province de rembourser la plus grande partie des frais juridiques assumés par S.O.S. Montfort dans sa lutte contre le gouvernement.

« Nous sommes très satisfaits », a commenté l'avocat de Montfort, Ronald Caza.

« En général, quand tu gagnes en cour, la partie adverse assume tes dépens, explique-t-il. Mais dans les causes constitutionnelles, la jurisprudence a démontré que les dépens peuvent être séparés entre les deux parties. Il n'y a rien d'automatique. Alors on est très contents. »

Impossible de savoir, hier, à combien s'élèvent ces dépens. « On est en train de faire des calculs, a précisé M^e Caza. Mais quand on le saura, ce sera rendu public. »

La victoire d'hier n'est pas totale. Le procureur général n'aura pas à rembourser les dépens liés à l'« appel incident » portant sur l'article 15 de la Charte des droits et libertés du Canada.

« Notre défense était basée sur les principes non écrits de la Constitution et nous avons ga-

gné là-dessus, mais nous avons aussi présenté dans notre mémoire un argument basé sur l'article 15. Nous ne l'avons pas utilisé, mais la cour l'a considéré et ne nous a pas donné raison là-dessus. Nous devons alors payer les dépens qui y sont associés. »

« Il s'agit d'une toute petite partie des dépens », assure M^e Caza.

Il faut aussi préciser que la partie adverse ne rembourse jamais la totalité des dépens de celle qui a gagné. « C'est entre 50 % et les deux tiers des dépens », indique l'avocat. Pour le reste, M^e Caza compte sur le programme de contestation juridique, qui a déjà accepté la demande de S.O.S. Montfort.

La partie des dépens qui ne sera pas remboursée par le gouvernement devrait être facturée à S.O.S. Montfort. Il reste environ 250 000 \$ dans la caisse, souligne le responsable des finances, Jacques Blouin.

Que fera-t-on avec la somme inutilisée ? « L'hôpital a des besoins criants en matière d'équipement, affirme M. Blouin. Depuis 1994, en raison de la menace de fermeture, la fondation de l'hôpital n'a pas vraiment pu jouer son rôle et n'a pas récolté beaucoup de fonds.

« Les sommes qui resteront seront utilisées à bon escient, ajoute-t-il. De toute façon, ce dont voulaient s'assurer les donateurs, c'est que des soins de qualité continuent d'être donnés à Montfort et c'est à cela que servira leur argent. »

Passager violent maîtrisé

Agence France-Presse

MIAMI — Un passager uruguayen qui avait tenté de pénétrer de force en plein vol dans la cabine de pilotage d'un avion de United Airlines se rendant de Miami à Buenos Aires a pu être maîtrisé, a confirmé hier un porte-parole du FBI à Miami.

Le chef des services de presse de l'armée de l'air argentine, Jorge Reta, avait annoncé plus tôt que ce passager avait été maîtrisé par l'équipage du vol 855 de United Airlines, après un échange de coups,

puis arrêté hier matin à l'aéroport international Ezeiza de Buenos Aires.

« Il y a eu un échange de coups en plein vol. Le passager n'a pu pénétrer dans la cabine et a été maîtrisé par l'équipage, avant d'être arrêté, une fois à terre, par la police de l'air », avait déclaré le porte-parole argentin.

Selon la porte-parole du FBI, Judith Orihuela, l'incident s'est produit environ cinq heures après le décollage de Miami dans la nuit de mercredi à hier.

Londres avait prévu un « mois d'exécutions » de nazis

Agence France-Presse

LONDRES — Londres avait planifié un « mois d'exécutions » systématiques et simultanées d'officiers des SS et de la Gestapo dans l'Europe occupée et choisi octobre 1943 pour son application, selon des documents secrets rendus publics ce matin.

« Il est suggéré que, pour commencer, on déclare un mois donné *mois d'exécutions* », écrit un agent non identifié dans une note à la Direction des opérations spéciales (SOE).

« Le mieux serait de déclarer septembre

ou octobre *mois d'exécutions*, propose-t-il. Ce serait une façon de prévenir les Allemands de ce qui les attend pendant les longues nuits d'hiver. »

Le SOE (Special Operations Executive), créé en juillet 1940 par le premier ministre Winston Churchill pour « mettre l'Europe à feu et à sang » à l'aide d'opérations de sabotage, avait finalement choisi le mois d'octobre 1943.

Mais le plan avait ensuite été classé, de crainte de voir les nazis organiser des représailles pour chaque gradé tué, comme cela avait déjà été le cas.